

	Procès-verbal Conseil des formations du 7 mars 2025 en présentiel à Rennes	Référence	PV
		Révision	1
		Date d'application	19 Juin 2025
		Version	

Validation

	Rédigé	Validé
Date	Mars 2025	19 Juin 2025
	Prise de notes	Conseil des formations

PRÉSIDENCE : Fred PACCAUD

Ministère des solidarités et de la santé

Adeline ROUZIER-DEROUBAIX, Représentation Direction des Ressources Humaines

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Matthieu SIBÉ

Personnalités qualifiées

Fred PACCAUD

Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

Anne ANDRE, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Camille JACQUARD, représentant le Syndicat national des managers publics de santé (SMPS)

Sylvie RENARD-DUBOIS, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP)

Membres élus

Mélanie BERTIN, représentant les personnels d'enseignement et de recherche

Christine ORTMANS, représentant les personnels d'enseignement et de recherche

Marylène PLOUZENNEC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Laurence THEAULT, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Emilie PETKOVIC représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Killian GUILLAUME, représentant des doctorants.

Liste des procurations

Frédéric LE LOUÉDEC donne pouvoir à **Fred PACCAUD**

Fanny GAUDIN donne pouvoir à **Fred PACCAUD**

Marine JEAN-BAPTISTE donne pouvoir à **Adeline ROUZIER-DEROUBAIX**

Chantal GUÉGUEN donne pouvoir à **Adeline ROUZIER-DEROUBAIX**

Claire ROSSI donne pouvoir à **Matthieu SIBÉ**

Sabine GRISELLE-SCHMITT donne pouvoir à **Anne ANDRÉ**

Catherine PITAULT-COSSONNIÈRE donne pouvoir à **Marylène PLOUZENNEC**

Assistaient à cette réunion

Isabelle RICHARD, directrice de l'EHESP

Michel LOUAZEL, directeur délégué aux études

Elsa BOUBERT, directrice des Parcours, de la Scolarité et de l'Expérience Apprenante (DiPSEA)

Remi BATAILLON, directeur délégué au développement et de la formation continue

Pierre LEGUÉRINEL, directeur adjoint des Parcours, de la Scolarité et de l'Expérience Apprenante (DiPSEA)

Brigitte AMPRIME, assistante à la Direction des Parcours, de la Scolarité et de l'Expérience Apprenante (DiPSEA)

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 27 NOVEMBRE 2024.....	4
ACTUALITES DE L'EHESP.....	4
PRESENTATION DE LA DIRECTION DES PARCOURS, DE LA SCOLARITE ET DE L'EXPERIENCE APPRENANTE (DIPSEA)	9
FORMATION CONTINUE	13
FORMATION DIPLOMANTE (MASTERS) : SCOLARITE ET VIE ETUDIANTE.....	28
MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2024-2027 : INDICATEURS 2024.....	33
BILAN DE LA MANDATURE ET PERSPECTIVES	44
QUESTIONS DIVERSES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de M. PACCAUD.

M. PACCAUD. – Bonjour à tous La plupart des membres sont présents et le quorum est atteint. Par conséquent, nous allons commencer cette séance du Conseil qui s'arrêtera à 15 heures 30. Il y aura un déjeuner entre 12 heures et 13 heures 30. C'est un ordre du jour assez abondant pour lequel on nous demande plusieurs avis. Quinze minutes sont prévues pour les questions diverses. Est-ce que quelqu'un sait déjà qu'il souhaite intervenir tout à la fin ? Alors nous pouvons procéder au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil des formations du 27 novembre 2024

M. PACCAUD. – Approbation du procès-verbal du Conseil de la dernière séance de novembre 2024. Y a-t-il des abstentions ? Des refus ? Je considère donc que le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Le Conseil des formations approuve à l'unanimité le procès-verbal du 27 novembre 2024.

Actualités de l'EHESP

M. PACCAUD. – Le point suivant de l'ordre du jour est celui présenté par la directrice de l'École.

Mme RICHARD. – Monsieur le Président, peut-être d'abord un petit point d'actualité. Nous sommes le 7 mars avec un mouvement international né dans les universités américaines, *Stand Up For Science* auquel l'Université de Rennes et ses établissements-composantes dont l'EHESP se sont associés du mieux que nous avons pu et notamment en relayant l'information sur nos réseaux sociaux. Je pense que comme tous les scientifiques du monde entier et encore plus dans le domaine de la santé publique, nous sommes un certain nombre à être atterrés de ce qui se passe actuellement aux États-Unis. Nous voyons passer tous les mails *Grand Council* d'annulation des bourses de recherche ou de soutien au développement qui avaient été signées par le NIH, etc. Je suis sûre que les épidémiologistes se feront un plaisir de calculer cela, mais probablement que ces décisions de bureau et ces arguments de bas de tableau représentent des millions de vies, notamment sur l'arrêt des programmes d'aide au développement sur l'accès au traitement pour le SIDA. Rien que cela, c'est probablement des millions de vies. De plus, dans un pays qui a quand même été considéré par beaucoup de gens comme la plus grande démocratie du monde, comme un très grand pays scientifique, nous entendons un ministre en charge de la Santé s'interroger sur l'efficacité relative du vaccin contre la rougeole, de la vitamine A et de l'huile de foie de morue, ce qui est quand même assez surprenant.

Il n'y a pas forcément tant de choses que cela que nous puissions faire au niveau de l'EHESP, mais ce que nous pouvons probablement essayer de faire : un, continuer à dire haut et fort et même quand cela ne sert à rien, que ce n'est pas normal et que nous sommes atterrés de ces positions. Deux, continuer à développer des formations de santé publique et à les ouvrir à l'international. Cela sera tout à fait intéressant de comparer la provenance par pays des candidatures sur le MPH en 2024, 2025 et 2026, mais je serais prête à parier les deux doigts de ma main gauche qu'elles risquent de ne pas être tout à fait analogues. Enfin, si nous sommes un peu optimistes, nous pouvons aussi nous dire que c'est peut-être un mauvais moment à passer et que les Américains vont quand même se réveiller, s'apercevoir que l'inflation ne baisse pas, que la Bourse se dévisse, etc., et aider y compris par le réconfort moral de nos collègues américains à tenir bon dans une situation qui est extrêmement difficile. Voilà, j'avais envie d'en

dire un mot en introduction du CF puisque nous sommes le 7 mars, journée de mobilisation « stand up for science ». Peut-être que des collègues veulent prendre la parole là-dessus.

M. SIBÉ. – Oui, je suis satisfait que tu en aies dit un mot, Isabelle et que dans ce Conseil, nous nous permettions d'en dire un mot, d'être debout pour les sciences, sachant qu'une grande partie des sciences qui sont aussi attaquées sont les sciences sociales et les sciences humaines aux États-Unis donc je me sens encore plus concerné en étant en sciences de gestion.

Mme RICHARD. – Les géologues ne sont pas mieux servis.

M. SIBÉ. – Et les climatologues... Je voulais juste dire que je suis satisfait que nous en parlions. J'écoutais hier matin, sur France, Info la tribune des trois scientifiques qui portent le projet *Stand Up For Science* pour la France rappeler à quel point le projet des sciences est un projet d'une pratique et pour nous sortir de l'obscurantisme. C'est un point important. Ils disaient aussi qu'il fallait que nous nous préparions peut-être d'une manière concrète à accueillir aussi quelques collègues américains, en tout cas, à avoir cette ouverture-là. Des collègues américains ou pas parce que j'ai compris aussi qu'ils allaient mettre dehors ceux qui n'avaient pas les bons visas. Des programmes existent comme le programme OSE. Il faudra être attentifs et faire du lobbying auprès de notre ministère de tutelle pour qu'ils puissent ouvrir des fonds qui permettent d'accueillir encore plus des collègues.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ces paroles fortes. Je repasse la parole à Isabelle RICHARD.

Mme RICHARD. – Nous allons repasser à des choses plus locales et terre à terre. La transition n'est pas extrêmement facile. Vous le savez sans doute déjà, mais c'est votre dernière séance. Nos trois conseils vont donc être renouvelés avec un processus qui chemine en parallèle avec d'une part, un processus d'élection des représentants des personnels et des élèves. Les dépôts de candidatures sont clos. Vous avez reçu un message vous expliquant comment il fallait voter. Vous avez peut-être fait comme moi et bêtement, vous vous êtes dit : « *Je vais le faire tout de suite.* ». Vous avez cliqué et vous vous êtes aperçu que ce n'est pas possible parce qu'il y a évidemment un délai de campagne entre la fin des candidatures et les élections. Je crois que c'est entre le 20 et le 25 mars que vous pourrez à nouveau cliquer sur le bouton. C'est important de le faire. En effet, il n'y a pas beaucoup de collèges dans lesquels nous avons plus de candidats que de places. Il n'y a donc pas forcément partout un suspense insoutenable. Pour autant, pour les collègues, ce n'est pas tout à fait pareil d'avoir été élu par deux voix, vingt voix ou deux cents voix. Je pense donc que c'est important que tout le monde vote, même si encore une fois, sur certains collèges, il n'y a pas un grand suspense.

Cette dernière séance est quand même l'occasion de remercier très chaleureusement notre président et notre vice-président en charge de ce Conseil depuis respectivement quinze et dix ans. Nous avons été vraiment contents de travailler avec vous, moi pas depuis quinze ans, mais un peu plus de deux ans.

Vendredi dernier, nous avons réuni les présidents et les vice-présidents des trois Conseils. Nous en dirons un petit mot tout à l'heure, mais je pense que nous avons passé une bonne journée. La seule chose que nous nous sommes demandée c'est : « *Diable ! pourquoi ne l'avions-nous pas fait avant ?* ». Nous renouvelerons sans doute cette expérience au cours des prochains mandats. Nous pourrions aller déjeuner et trinquer un petit coup tout à l'heure. Vous aurez le choix entre le jus d'orange et le jus de pomme.

Concernant les mobilités et les recrutements département par département, au département SHS, nous sommes très contents d'accueillir Olivier LEHMANN qui est notre nouveau responsable de la filière IASS. Nous sommes d'autant plus contents que nous ne nous séparons pas de notre ancienne responsable de la filière IASS qui est Maud MOQUE et qui passe à la DDFC pour y développer les projets de formation continue fonction publique d'État dans la continuité avec ce qu'elle avait déjà fait dans l'École et avec une excellente connaissance à la fois de l'établissement et du milieu professionnel, ce qui devrait permettre de construire ces formations relativement vite.

Nous sommes très, très, très contents d'accueillir à la nouvelle « DiPSEA » pour « Direction des Parcours, de la Scolarité et de l'Expérience Apprenante », Elsa BOUBERT qui en a pris la direction. Cette direction, c'est une sorte de fusion-recomposition de l'ancienne direction de la scolarité. Pierre LEGUÉRINEL reste évidemment en charge du pôle scolarité. Là aussi, ce n'est pas tout à fait une nouvelle puisque vous savez bien qu'Elsa a été en charge de la filière D3S où nous avons donc recruté quelqu'un qui nous rejoindra au 1^{er} mai qui est Gwénael LE BORGNE. Nous avons eu la chance de pouvoir disposer d'un intérim qui a été assuré par Pascale PETIT-SÉNÉCHAL, elle aussi « fausse » nouvelle à l'École, puisqu'elle y avait été enseignante-experte.

Au département METIS, nous avons eu une excellente bonne nouvelle qui est le fait qu'Emmanuelle LERAY ait été reçue au concours de directrice de recherche Inserm. Nous sommes d'abord très contents pour elle. C'est un très joli parcours. Ce sont des recrutements qui sont extrêmement sélectifs donc c'est vraiment bien. Avec une petite pointe d'égoïsme, nous sommes également très contents pour nous aussi dans la mesure où comme vous le savez, Emmanuelle dirige l'équipe RSMS labellisée Inserm. Les campagnes de relabellisation vont arriver et malgré tout, le fait que la directrice ait été recrutée comme DR Inserm, ce n'est pas une garantie parce qu'il n'y a jamais de garantie 100 % et il ne faut pas vendre la peau de l'animal avant de l'avoir bien attrapé, mais quand même, c'est un élément très positif d'évaluation de l'activité de l'unité. Nous sommes donc vraiment très contents.

À la DDFC, nous avons recruté au 1^{er} février un collègue qui s'appelle Julien BRUNIER qui est biologiste. Il est impliqué depuis longtemps dans les enjeux de transition énergétique des établissements de santé, changement climatique et santé et il va nous aider à structurer tout le dispositif de formation continue sur la transition écologique du système de santé.

Là aussi, c'est une « fausse » nouvelle personne en la personne d'Alessia LEFÉBURE, ancienne directrice des études de l'École qui était de retour au moins pour quelques mois à la suite de son mandat de directrice de l'Institut Agro Rennes-Angers. Nous lui avons confié une mission d'expertise nous permettant de préciser la feuille de route à venir de l'Institut du management. C'est un gros département, central dans l'activité de l'École dont nous pensons que les activités de recherche, de formation et d'expertise pourraient peut-être être articulées et organisées un peu différemment. C'est aussi le département dans lequel nous avons des dispositifs de formation des fonctionnaires de la FPH avec des promotions aux effectifs importants (DH, D3S, DS). C'est le cœur de l'endroit où se pose la question : « Comment les eaux de l'ENSP et les eaux de l'Université de Rennes se mettent-elles vraiment pour irriguer l'activité de formation de la FPH par une activité de recherche et développer une activité d'expertise ? » ». C'est vrai que nous n'y voyions pas forcément très clair quand nous avons rédigé le COP et le PSE sur la façon dont nous allions nous y prendre concrètement sur les transformations à l'IDM ? Nous nous sommes dit que parfois, quand nous avons le nez trop près du papier, nous n'arrivons plus bien à lire les caractères, surtout quand on est vieux, et que nous allions donc reculer les choses et prendre un peu plus de champ en demandant à quelqu'un de regarder. C'était une idée que nous avons depuis un petit moment et nous nous étions arrêtés parce que nous ne voyions pas très bien à

qui nous allions le demander. Nous nous disions que si nous le demandions à un cabinet d'audit, cela allait nous coûter les yeux de la tête et qu'ils allaient nous sortir le même PowerPoint que celui qu'ils avaient proposé à leur client précédent, la semaine d'avant. Si nous le demandions à un spécialiste de l'ESR, il risquerait de produire quelque chose qui ne conviendrait pas tout à fait aux exigences de notre ministère de tutelle et de notre autre ministère de tutelle qui ne prend pas en compte le fait que c'est une formation de fonctionnaires, de ne pas très bien comprendre, etc. Si nous demandions à un directeur d'hôpital, nous allions avoir le problème inverse. Nous avons donc regardé un peu le sujet en disant : « *Oui, mais à qui demander ?* » et puis nous avons eu l'information que Alessia revenait à l'École pour au moins quelques mois et nous nous sommes dit : « *Nous voyons bien à qui nous allons demander.* ». Nous lui avons donc fait une lettre de mission (que nous pouvons joindre au compte-rendu) que nous avons largement diffusée dans l'établissement.

En termes de formations, lors de la rentrée de nos nouveaux élèves, nous en avons accueilli 380. C'était une assez chouette journée de rentrée avec la présence du ministre de la santé et de l'accès aux soins, Yannick Neuder. C'est une bonne nouvelle parce que nous travaillons à l'attractivité de ces formations et les effectifs croissent. Elle commence quand même à être un tout petit sujet parce que, même si fort heureusement le modèle de financement de l'École ne fait pas reposer leurs rémunérations sur le budget de l'École parce que cela nous est remboursé selon un mécanisme un peu compliqué, n'empêche que nous ne nous contentons pas de les rémunérer et les indemniser. Pendant ce temps-là, nous les instruisons aussi un petit peu. C'est un coût qui n'est pas proportionnel à leur nombre. Que nous ayons 70 ou 80 personnes dans la salle, cela ne coûte pas vraiment plus cher, mais enfin, ce raisonnement a des limites et à partir du moment où nous faisons un groupe de TD de plus, cela coûte plus cher. C'est un élément sur lequel il faut que l'on continue de réfléchir pour savoir comment on optimise les choses parce que cela commence à poser des problèmes.

Vous avez peut-être suivi le sujet des classes Prépa Talents. Ce « film » se termine positivement avec un dispositif qui est reconduit jusqu'en 2028 et pour notre Prépa Talents, nous avons déjà pris la responsabilité de recruter des gens. L'intérêt de la Prépa Talents n'est pas seulement l'intérêt des places réservées, c'est aussi l'intérêt de la préparation. Pour autant, il restera bien des places réservées, et compte tenu des acrobaties législatives et réglementaires qu'il a fallu faire, ça sera pour les deux concours de la FPH, DH, et D3S, huit places en plus de celles qui avaient déjà été ouvertes. Alors est-ce qu'à la fin, c'est vraiment huit en plus ou pas ? Personne n'en sait rien puisque les Prépas Talents passent habituellement les deux concours. Pour autant, c'est encore un élément qui pourrait nous en amener quelques-uns en plus l'année prochaine.

J'ai une autre bonne nouvelle. Il y en a un certain nombre ce matin. Je me suis dit que dans la grisaille ambiante, je n'allais pas vous en priver. Vous savez peut-être, même si c'est plus familier du Conseil scientifique que notre laboratoire le LERES a une activité de recherche, mais a aussi une activité « commerciale ». Je mets des guillemets à « commerciale » parce que c'est une activité de service public, mais enfin, il assure l'activité d'analyse des eaux potables et de baignade d'Ille-et-Vilaine. Ce marché, commandité par l'ARS Bretagne, était à renouveler et nous l'avons obtenu. C'est un élément qui est extrêmement important pour nous pour trois raisons. La première, c'est que je ne souhaite pas abandonner cette activité. Je sais bien qu'il a été écrit par la Cour des comptes qu'on devrait l'abandonner. Quand j'ai pris mes fonctions et que j'ai lu cette ligne-là, j'ai été demandé au directeur de l'Anses : « *Vous êtes sûr qu'il faut que l'on abandonne ?* ». Il m'a dit : « *Oui, il faut voir.* ». Je suis allée demander à la directrice de Santé publique France en disant : « *On n'en aura jamais besoin dans le cadre d'une crise d'un labo qui... ?* ». Elle m'a dit : « *Il faut voir.* » Je suis allée voir la DGS qui m'a dit : « *Je ne sais pas.* ». Je me suis dit que ce truc avait l'odeur d'une mauvaise décision, de la décision où au moment où

on est sur une réflexion comptable, on vous dit : « *Pourquoi faites-vous ça ?* » et au moment où il y a une crise, on vous dit : « *Mais enfin, quand même, vous avez abandonné cette activité. À quoi pensiez-vous ?* », etc. Je souhaitais donc que nous gardions cette activité, ce qui supposait que nous ayons un marché. Il y avait deux autres raisons qui faisaient que l'on souhaitait garder cette activité. Il y avait des raisons sociales. Nous avions sinon un petit groupe de gens à licencier et ce n'est quand même jamais agréable. Il y avait également des raisons de recherche. En fait, les équipements sur lesquelles on analyse les eaux nous servent dans le cadre de protocoles de recherche et donc, le modèle économique de ces machines aurait du mal s'il fallait dissocier une activité de l'autre. Nous sommes donc très contents, avec des remerciements appuyés au laboratoire en général, mais en particulier à Fleur CHAUMET qui y a passé beaucoup de temps.

Concernant notre Centre interdisciplinaire de santé mondiale, cela avance bien. Nous avons recruté Guillaume CHEVANCE. Une lettre de cadrage a circulé auprès de l'ensemble des collègues du site universitaire rennais. Nous vous rappelons que vous êtes tous invités au premier séminaire qui aura lieu le 11 mars en présence de nos collègues brésiliens de la Fiocruz qui seront aussi là les 12 et 13 mars pour les rencontres scientifiques du réseau doctoral en santé publique.

Vous êtes toujours invité le 3 avril de 14h00 à 21h00 aux Champs libres pour la deuxième édition du Festival Les Dialogues. Vous savez, il s'agit de la très belle soirée de l'année dernière où nous avons invité un certain nombre de personnalités à venir parler autour de plusieurs mots. Moi, j'avais passé une excellente soirée. Je crois que la majorité des gens qui étaient là aussi. C'était tellement bien que c'était dommage de ne le garder que pour nous et donc ça a été repris en partenariat avec l'Université de Rennes, les Champs libres, l'Institut Agro et ça sera donc le 3 avril. Les invités sont François HOULLIER, PDG d'Ifremer qui discutera avec Marie TERRIEUX qui est commissaire d'exposition autour du mot « explorer ». Une économiste Anne BORING de l'Université de Rotterdam et Lucile VIAUD qui est artiste géo-verrière discuteront de « mélanger ». Erwan FLÉCHER qui est chirurgien, professeur de chirurgie cardiaque au CHU et Jonathan MONCASSIN qui est éducateur spécialisé discuteront de « réparer ». Corinne ANTOINE-GUILLAUME qui est directrice d'un EHPAD et Rozenn AUTRET qui est architecte discuteront autour de « aliter ». Laurent GENEFORT qui est écrivain et Roland LEHOUCQ qui est astrophysicien discuteront autour de « créer » et Régis DELANOË qui est auteur et Olivier HAMANT qui est biologiste que vous avez peut-être déjà entendu le feront autour de « s'adapter ». Je n'y serai pas parce que je serai avec mes collègues de la Fiocruz au Brésil, mais je le regrette bien. J'écouterai les podcasts puisque c'est aussi une soirée qui donne lieu à des podcasts.

Vous êtes également invités à vous inscrire au congrès EHMA 2025. C'est le congrès européen des managers en santé. Ce sera du 4 au 6 juin à Rennes. Nous avons battu tous les records en termes d'abstracts avec 348 abstracts déposés. Nous sommes extrêmement « vexés » que la France soit deuxième derrière l'Italie en nombre d'abstracts déposés. Je crois que nous sommes à trois derrière eux. Nous avons essayé dans le dernier sprint de les doubler, mais nous n'y sommes pas arrivés. Cette conférence qui est donc internationale et en anglais est précédée d'une pré-conférence sur les coopérations en santé de l'international au local. Nous devrions attendre sans doute une centaine de personnes et elles devraient aussi être très intéressantes.

Enfin, un élément d'information que vous avez dû normalement voir passer, mais nous avons bien évidemment diffusé les recommandations que l'ARS nous a demandé de diffuser sur les cas de méningite à méningocoque dans l'agglomération rennaise. Nous avons donc diffusé exactement l'information qu'elle nous a transmise. Nous avons repris leurs posts sur nos réseaux sociaux. Les 14-25 ans compris sont invités par l'ARS à se faire vacciner soit dans le réseau de médecine de

ville, soit dans les centres de vaccination qui vont être ouverts. L'un est déjà ouvert à Beaulieu et l'autre ouvre lundi à ASKORIA.

M. PACCAUD. – OK, merci beaucoup pour toutes ces informations, y compris celles qui étaient bonnes.

Mme RICHARD. – Il y a plein de choses qui vont bien à l'École, mais c'est vrai que l'environnement plus large est un peu...

M. PACCAUD. – OK, y a-t-il des questions ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Le prochain point est consacré à la présentation de la direction des parcours, de la scolarité et de l'expérience apprenante. Je crois que c'est Michel LOUAZEL qui introduira.

Madame RENARD-DUBOIS rejoint la séance à 10h42.

Présentation de la direction des parcours, de la scolarité et de l'expérience apprenante (DiPSEA)

Un document est projeté.

M. LOUAZEL. – Je vais donner très rapidement la parole à Elsa et je m'associe aux mots d'Isabelle RICHARD. Je suis très heureux de l'arrivée d'Elsa à la direction de cette DiPSEA. Nous l'avons présentée lors du dernier Conseil des formations. Je vous avais dit pourquoi nous avons fait cela et vous avez vu dans le compte-rendu pourquoi ce regroupement a eu lieu. Il était également expliqué les principales missions de cette direction. Elsa a pris ses fonctions il y a quelques semaines maintenant et elle a travaillé à la structuration de cette direction. Je lui laisse tout de suite la parole.

Mme BOUBERT. – L'objectif de cette présentation était de venir clarifier les missions de la DiPSEA. Ses missions préfiguratrices avaient été présentées à l'automne par Michel et Vincent FERTEY lorsqu'ils avaient commencé à travailler sur ce regroupement de services. Suite à mon arrivée à la mi-janvier, j'ai retravaillé avec Pierre LEGUÉRINEL qui est adjoint dans cette direction, à une clarification et une stabilisation de cette organisation. Vous voyez que la DiPSEA, la Direction des Parcours, de la Scolarité et de l'Expérience Apprenante est rattachée à Michel LOUAZEL qui est directeur délégué aux études. Pierre LEGUÉRINEL qui était directeur de la scolarité devient directeur adjoint de cette nouvelle direction qui est organisée sur deux jambes : la jambe bleue qui est la direction du parcours et expérience apprenante et la jambe verte qui est la direction de la scolarité.

Pour ce qui est des missions, dans le service que nous avons intitulé « Parcours », il y aura différentes forces en présence qui seront responsables ou chargés de mission sur des thématiques précises. Il y a une première thématique autour de l'ingénierie des parcours. Cette personne sera notamment chargée de la certification RNCP et RS et de l'amélioration continue de l'offre de formation puisque la DiPSEA va être en charge de travailler avec notamment les responsables de formations statutaires et diplômantes sur la réingénierie des formations. Nous travaillerons en partenariat avec le CApP qui eux, seront chargés de la réingénierie pédagogique. Nous allons donc vraiment travailler ces deux axes stratégiques en parallèle pour qu'ils soient cohérents et qu'ils puissent porter les réformes et les réingénieries nécessaires ensemble et de concert.

Nous avons un bloc « qualité ». Sur la qualité, la DiPSEA va récupérer une fonction qui était auparavant portée par la direction générale des services au sein de la direction de l'aide à la décision. La qualité sur son volet formation sera portée par la DiPSEA. Elle travaillera sur les évaluations de fin et post-formation pour pouvoir notamment alimenter la réflexion des conseils de perfectionnement. La DiPSEA porte également l'information et l'orientation. Nous allons porter une politique plus dynamique sur l'information et l'orientation des candidats à l'EHESP quelles que soient leurs modalités de première prise de contact et quel que soit le parcours visé, diplômant ou statutaire. Il y aura également un travail autour de la promotion de nos formations sur les réseaux sociaux lors de journées portes ouvertes pour rendre notre action encore plus cohérente et dynamique que ce qu'elle est déjà.

Il y a également un volet « insertion » avec un travail sur l'insertion professionnelle avec l'alternance, le travail autour de la politique des stages, l'animation du réseau alumni que nous allons dynamiser fortement et un travail sur l'Observatoire des métiers qui vient observer tout le parcours de nos apprenants de la première demande d'information et de cette orientation jusqu'à sa sortie, son insertion professionnelle et ses premières années professionnelles. Par ailleurs, dans ce premier bloc « Parcours » rentre la prépa concours qui auparavant était rattachée au département SHS et qui sera dorénavant rattachée à la DiPSEA.

Le deuxième bloc représenté par le deuxième carré bleu, c'est le carré « expérience apprenante ». Dans ce bloc, nous avons toutes les missions d'accompagnement handicap, égalité, prévention des VSS, un bloc autour de l'engagement étudiant, la vie de campus et du développement de l'entrepreneuriat et un bloc sur les projets transverses comme le tronc commun des Écoles de la haute fonction publique, le séminaire commun de santé publique, les projets internationaux, l'organisation des rentrées, etc.

Toute la partie verte, c'est le pôle « scolarité ». Nous retrouvons donc les services qui existaient déjà dans la scolarité avec un service d'accompagnement des Élèves, étudiants et cycles prépa, un service d'accompagnement des stagiaires FC et un service d'accompagnement des CAFDES puisque vous comme vous le savez, l'EHESP est certificateur CAFDES au niveau national. Je vais plus rapidement sur ces fonctions qui sont plus classiques et plus claires. Enfin, nous avons en transversal en bas, une cellule que nous appelons « cellule d'appui aux outils métier » et qui est chargée de venir en support à toutes les fonctions de la DiPSEA, mais aussi aux fonctions de responsables de formation avec le portage et le développement des outils métiers au premier rang desquels « Cursus » qui sera notre nouveau système d'information métier et qui sera déployé à partir de septembre 2025. Ce sera donc un chantier et un projet extrêmement lourd qui est notamment porté par la DiPSEA, mais également par la direction générale des services et la direction du numérique et des systèmes d'information. C'est donc un projet vraiment interdirections. Avez-vous des questions sur cette présentation ou des remarques ?

Mme THÉAULT. – Merci, Elsa, j'aurais une question sur des correspondances entre missions et postes. Je vois que dans la partie bleue à gauche, tu as souligné le choix de développer à la fois l'orientation des candidats et la promotion des formations et dans les postes qui sont indiqués, je ne vois pas ces missions reliées dans ces postes. Notamment pour la promotion, est-ce que cela veut dire que cela va être des services extérieurs qui vont contribuer à cela ?

Mme BOUBERT. – Non, dans le bloc « parcours », c'est le poste de Manuela POUTÉ qui est responsable de la qualité volet formation et de la politique d'orientation. Dans cette politique d'orientation, elle va non seulement assurer les VAPP de formations diplômantes et en plus, elle va piloter et porter avec moi la politique d'orientation et d'information. Ce n'est pas elle qui

répondra directement au téléphone à toutes les personnes qui se poseront des questions sur l'EHESP, mais en tout cas, nous allons travailler ensemble cette politique d'information et d'orientation pour venir clarifier les circuits d'information des candidats : qui leur répond ? Sur quel sujet, quand ils ont des questions sur des financements, sur la nature des diplômes, sur des calendriers de formation ? Enfin, toute question que l'on peut se poser quand on se renseigne sur une formation.

Mme THÉAULT. – OK et pour les publics à la fois nationaux et internationaux et la promotion pour le coup parce que la promotion, c'est un peu autre chose que l'orientation, c'est la communication, le marketing que l'on met derrière ?

Mme BOUBERT. – Nous n'allons pas faire la communication, mais nous allons travailler de concert avec la direction de la communication pour venir structurer cette politique de promotion. Je pense notamment au fait que nous sommes très souvent saisis de propositions d'être présents dans des salons, pour des journées portes ouvertes d'autres écoles ou des journées d'information des étudiants d'écoles, de facs de droit et autres et nous répondons en fonction des disponibilités. À mon sens, il faudrait que nous réussissions à structurer un petit peu notre réponse, savoir quelles sont les actions sur lesquelles nous priorisons notre présence, celles qui sont moins prioritaires, comment se répartit cette charge de travail au sein de l'EHESP que l'on puisse s'appuyer sur des ambassadeurs, comment on crée peut-être des kits de communication à disposition de ces personnes qui se déplacent. Les apprenants qui se déplacent sur ces journées, il faudrait aussi qu'ils soient outillés pour pouvoir s'y rendre et répondre aux questions. C'est ce type de choses que nous allons devoir travailler avec la direction de la communication.

M. LOUAZEL. – Je me permets d'ajouter un point, à la fois sur les questions d'orientation et sur les questions de promotion. Nous travaillons aussi évidemment en étroite relation avec la DDFC puisqu'il y a un dispositif VAE qui, lui, a déjà été travaillé en lien avec l'Université de Rennes. Pour la plupart des diplômes, c'est travaillé par le service de formation continue de l'Université de Rennes et bien évidemment sur la promotion, nos Masters sont des formations qui sont ouvertes aussi bien en formation initiale qu'en formation continue. Il y a justement de l'expertise à la DDFC, au-delà de la dircom, autour de la promotion de nos formations et donc nous allons bien évidemment profiter de toutes ces campagnes qui sont menées. Nous travaillons en étroite relation avec le pôle marketing de la DDFC.

Mme THÉAULT. – Juste pour comprendre, pour compléter la question, Manuela POUTÉ était en charge de la qualité de la formation à ma connaissance et notamment toutes les enquêtes post-formations pour lesquelles il y avait des difficultés à mettre ça en place pendant plusieurs années. Là, elle a réussi, avec l'appui de Vincent par le passé à remettre cela sur pied. Est-elle toujours en charge de toutes ces questions de formation qualité en plus de l'orientation ? Est-elle seule ou est-elle appuyée ?

Mme BOUBERT. – Donc oui, elle va porter ces thématiques-là. Sa fiche de poste, je l'ai construite avec elle. C'est une demande et une décision que nous souhaitons ensemble. Elle va être appuyée ? Oui, la DiPSEA c'est toute une équipe. Cette équipe travaille ensemble. Brigitte AMPRIME est l'assistante de la DiPSEA, donc il y a des choses que nous allons travailler tous ensemble.

M. PACCAUD. – D'autres questions ?

Mme PLOUZENNEC. – Merci, je voulais avoir une précision sur comment on partage le périmètre entre Michel et Elsa, entre le directeur délégué aux études et la direction des parcours ?

M. LOUAZEL. – Oui, en fait, mais ça, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, le choix de la Direction de l'Ecole a été d'avoir une équipe de direction avec des directeurs délégués : un directeur délégué au développement et à la formation continue, un directeur délégué à la recherche et un directeur délégué aux études. C'est donc un positionnement plus stratégique. Pour autant, vous le savez, je ne conçois pas une fonction stratégique sans une dimension opérationnelle donc en fait, en lien avec ce positionnement, il y a une directrice de plein exercice sur la DiPSEA, mais comme l'a dit Elsa, c'est placé sous la responsabilité du directeur délégué. Auparavant, il y avait Vincent qui était directeur adjoint. Là, c'est une direction avec un périmètre plus large et nous travaillons déjà quotidiennement ensemble.

Mme PLOUZENNEC. – Je pense à notre activité quotidienne. Cela veut dire que l'interlocuteur interne c'est Elsa et non pas Michel en tant que directeur délégué, c'est bien cela ?

M. LOUAZEL. – Oui, sur beaucoup d'éléments du quotidien, évidemment, c'est Elsa. Pour autant, c'est ce que je disais pour le côté opérationnel de la stratégie, je vais prendre un exemple très simple et tu le sais parce que tu y participes, j'anime des réunions tous les mois avec les responsables de formations diplômantes. Je continuerai à le faire, mais évidemment, avec Elsa, au même titre que Vincent participait à ces réunions. La directrice de la DiPSEA participe aussi à la définition de la stratégie. Cela marche dans les deux sens, mais après, dans la mise en œuvre, l'interlocutrice privilégiée sera effectivement Elsa.

Mme PLOUZENNEC. – Merci.

Mme RICHARD. – Cette évolution-là n'est pas complète avec aujourd'hui, finalement, la création de la DiPSEA, la fonction d'Elsa et le secteur dans lequel nous avons pu aller jusqu'au bout d'une évolution que je souhaiterais plus large. Aujourd'hui, les trois directeurs délégués ont, au moins pour deux d'entre eux, une triple mission. En effet, Michel a souhaité - et je comprends et j'aurais souhaité la même chose à sa place – garder une activité d'enseignant-chercheur avec un volume d'activité d'enseignement qui est tout à fait significatif. Je pense que c'est plutôt une bonne chose de garder un peu les mains dans le cambouis quand on veut avoir une organisation d'une activité. En plus, je crois qu'il adore cela et qu'il est apprécié donc je n'ai même pas essayé de discuter ce point. Il a également une activité d'administration au quotidien de l'activité de formation quand il était directeur de la direction des études et une activité stratégique de discussion avec les partenaires extérieurs. Que fait-on avec l'Université de Rennes et avec les autres Écoles du service public ? Que devient la grande École de la solidarité ? etc., ce qui fait un peu beaucoup, même pour Michel.

Nous savons bien que quand il y a trop de charge de choses entre du quotidien qui s'impose parce que l'heure de cours, il faut la faire demain matin, les problèmes de la direction, il faut les régler parce que telle personne veut vous voir, et bien finalement, qu'est-ce que l'on ne fait pas ? On ne fait pas la stratégie au long cours. Il fallait donc que l'on se réorganise pour faire les choses autrement et la direction des études est le premier endroit où nous avons pu distinguer clairement un rôle de directrice de cette direction, Elsa, et un rôle de directeur délégué à cet ensemble de sujets, Michel. Les choses dépendent aussi des personnes, en tout cas on ne peut pas rajouter indéfiniment des postes dans une réorganisation et donc aujourd'hui, nous n'avons pas une organisation symétrique de celle-là pour la direction de la recherche ou pour la direction

de la formation continue parce que nous n'avions pas les gens pour le faire. Néanmoins, dans l'absolu, nous sommes devant les mêmes sujets, notamment à la direction de la recherche.

M. PACCAUD. – D'autres questions, remarques ? Nous pouvons considérer ce point comme validé. Nous pouvons continuer avec le prochain point à l'ordre du jour qui est la formation continue qui sera présentée par Rémy BATAILLON. Je vous passe la parole.

Formation continue

1. CREATION D'UN DIPLOME D'ÉTABLISSEMENT « EXPERTISE DE LA QUALITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ » AVEC LA HAS

Un document est projeté.

M. BATAILLON. – Bonjour à toutes et à tous. Le premier sujet concerne un projet de diplôme d'établissement porté avec la Haute Autorité de Santé avec pour titre « expertise de la qualité du système de santé ». Ce projet de formation répond à des besoins identifiés par la Haute Autorité de Santé, notamment d'avoir des professionnels de santé et des professionnels dans les établissements de santé et dans l'industrie pharmaceutique qui comprennent leurs missions, leurs méthodes de travail et qui puissent contribuer dans des commissions, dans des groupes de travail, directement auprès de la Haute Autorité de Santé ou indirectement dans des sociétés savantes par exemple. Ils constitueraient potentiellement un réservoir de futurs collaborateurs de la Haute Autorité de Santé. C'est ce besoin-là auquel le projet de formation que je vais vous présenter cherche à répondre.

Ce sont des thématiques qui sont assez liées et cohérentes avec des enseignements, notamment au sein des filières FPH ou pour tout ce qui concerne la certification, les établissements par exemple. J'ai évoqué les cibles dans mon propos introductif et le format de cette formation est essentiellement en présentiel, organisée autour de sept unités d'enseignement qui vont être mises en œuvre pour chacune à travers un séminaire, la possibilité pour les participants de prendre ces unités d'enseignement à la carte ou sur l'ensemble du parcours qui du coup serait diplômant. Dans ce cas-là, s'ils prennent l'ensemble du parcours, ils devront faire un stage de deux semaines, essentiellement au sein de la Haute Autorité de Santé, voire auprès d'agences proches type l'ANSM. La validation de DE reposera sur des quizz, bien sûr l'assiduité et un mémoire de stage. Nous sommes donc sur un volume horaire total de 65 heures plus le stage et bien sûr le travail personnel lié au mémoire de stage. Pour six des sept séminaires, nous avons rajouté une conférence plutôt additionnelle que nous imaginons plus largement ouverte sur des sujets d'intérêt en lien avec le thème du séminaire, par exemple sur les questions de *fake news* dans le domaine scientifique, de la manière dont on peut l'analyser et le prendre en considération.

Concernant les sept thèmes qui sont abordés à travers cette formation, une première unité d'enseignement portera plutôt sur les notions de qualité, les principes, les déterminants, l'applicabilité, les expériences étrangères et la Haute Autorité de Santé, bref, quel est le panorama et comment la HAS s'inscrit dans ce panorama national et international et dans ces concepts de qualité et de régulation de l'offre de soins à travers la qualité. La deuxième unité d'enseignement porte sur les recommandations de bonnes pratiques et les recommandations de parcours qui sont une spécificité de la HAS puisqu'à côté des recommandations de bonnes pratiques au sens habituel du terme, il y a un certain nombre de recommandations qui portent sur l'organisation des parcours et la prise en charge notamment des patients atteints de pathologie chronique. La troisième unité d'enseignement s'articule autour de la participation et de l'expérience des usagers

qui est une dimension que la HAS prise en compte depuis plusieurs années et que nous retrouvons notamment dans la certification. La quatrième unité d'enseignement porte sur la qualité dans les établissements de santé avec un gros sujet autour de la certification. La cinquième unité d'enseignement est un peu le pendant, mais cette fois-ci, pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux. La sixième unité d'enseignement porte sur l'évaluation des technologies de santé et des recommandations de santé publique et enfin, la dernière unité d'enseignement, plus courte, porte sur l'accréditation et la certification périodique des professionnels de santé.

Concernant l'offre tarifaire, elle est adaptée à la fois aux publics que l'on vise (publics étudiants, santé ou sciences) et au fait que la Haute Autorité de Santé va assurer une partie de l'organisation de cette formation à travers les stages, mais aussi la localisation dans leurs locaux des séminaires avec plusieurs intervenants qui seront des cadres, des experts de la Haute Autorité de Santé. Les tarifs sont les suivants. Nous les avons différenciés pour les étudiants, les professionnels dont la formation est prise en charge par leur employeur et les professionnels dont la formation n'est pas prise en charge par leur employeur. Vous pouvez voir que nous avons des tarifs qui sont beaucoup moins élevés que les tarifs que nous appliquons habituellement pour un diplôme d'établissement. Voilà pour ce projet qui me paraît intéressant à tester, à la fois par le partenariat avec la Haute Autorité de Santé, mais aussi par un format qui n'est pas le format habituel dans nos diplômes d'établissement. C'est un format qui est lié en partie à la cible et à l'objet de cette formation. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme RENARD-DUBOIS. – Merci de cette présentation qui m'intéresse beaucoup parce que j'ai longuement travaillé sur la qualité au tout début de la mise en place des indicateurs de qualité, notamment au niveau du ministère de la Santé sur tout ce qui était prévention des infections de nos soins, et ce, avant que la Haute Autorité s'en empare. Je suis tout à fait perplexe, d'abord sur la cible à laquelle s'intéresse ce diplôme. Nous sommes très larges et très vagues. Jusqu'à maintenant, la Haute Autorité se reposait sur les professionnels de santé qui venaient des établissements de santé pour s'assurer de la qualité dans ces autres établissements puisqu'ils étaient projetés dans d'autres établissements de santé pour s'en assurer quand ils faisaient une certification. Maintenant, c'est un public qui me paraît très large qu'ils vont donc former grâce au diplôme. On retrouve toutes les thématiques de la Haute Autorité, mais quel vivier utilisent-ils ? Des étudiants ? D'où sortent-ils ?

M. BATAILLON. – Il y a peut-être un malentendu. Cette formation ne vise pas à former les experts-visiteurs qui se rendent dans les établissements pour conduire la certification des établissements de santé. La Haute Autorité de Santé forme ces professionnels et cela n'a rien à voir avec la formation qui est proposée là. Autrement dit, les professionnels ou les étudiants qui seraient formés à travers ce DE n'ont pas vocation, sur la base de cette seule formation, à être experts-visiteurs.

Mme RENARD-DUBOIS. – Il faut bien le préciser.

M. BATAILLON. – Nous le préciserons alors.

Mme RENARD-DUBOIS. – Parce que cela pourrait être une dérive facile. On ne trouve plus de visiteurs-médecins, on ne trouve plus de visiteurs-cadres de santé. Hop ! ce vivier qui est formé par votre diplôme, on les fait riper et ils deviennent visiteurs-experts. C'est quand même un danger parce que vous le savez, maintenant, la HAS trouve des experts dont ils ne veulent pas révéler

l'identité et ensuite, nous avons des recommandations qui sont parfois un peu surprenantes pour les professionnels de santé.

M. BATAILLON. – Je suis en désaccord avec ce constat, mais ce n'est pas l'objet de cette présentation. En tout cas, s'il faut le préciser, nous le préciserons, ce n'est pas une formation pour être expert-visiteur.

Mme RENARD-DUBOIS. – Alors quel est l'objectif de cette formation ?

M. BATAILLON. – C'est ce que j'ai indiqué en introduction, d'avoir des professionnels - professionnels de santé, professionnels dans les établissements de santé, professionnels dans l'industrie pharmaceutique - qui connaissent et comprennent les méthodes et les missions de la Haute Autorité de Santé pour pouvoir directement ou indirectement collaborer avec elle que ce soit à travers de groupes de travail, des commissions ou des relations que la HAS entretient avec certains d'entre eux comme les sociétés savantes.

M. PACCAUD. – Très bien, merci, je crois que ce point est clarifié. D'autres questions ?

Mme ROUZIER-DEROUBAIX. – J'aurais une demande plutôt en lien avec notre Gouvernance commune puisque nous avons beaucoup progressé et que nous avons acté des principes avec la Direction et avec le SGMAS côté tutelle. Puisque l'EHESP était saisie de droite et de gauche par le ministère de la Santé et par des entités toutes différentes, dans notre veille stratégique, il s'agissait de faire passer ces demandes pour vous permettre aussi de mieux arbitrer, notamment les demandes qui s'adressent à des publics extérieurs. Il s'agirait peut-être, lors de notre prochaine réunion stratégique, de remettre en évidence tout ce qui vous est demandé par nos directions et aussi d'autres opérateurs sous tutelle dont fait partie la HAS entre autres.

M. BATAILLON. – Elle n'est pas sous tutelle. Formellement, c'est une autorité indépendante.

Mme ROUZIER-DEROUBAIX. – Oui c'est un EP, donc un EP a toujours une tutelle, ne serait-ce que financière. Donc voilà, ne serait-ce que pour la DGAS qui est autour, il faudrait que nous soyons sûrs que l'information circule, c'est juste cela.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Peut-être avant de passer à la prochaine question, juste un point. Depuis très longtemps, un peu plus de vingt ans, je crois, cet Observatoire européen des systèmes de santé qui est dirigé par Josep Figueras. , MPH, PhD (econ), FFPH is the Director and co-founder of the European Observatory on Health Systems and Policies. OK, c'est assez exactement leur objet, pas dans l'enseignement, mais dans l'analyse de ces systèmes et peut-être que cela vaut la peine de prendre contact avec eux. Ils sont très ouverts et très intéressés.

Mme RICHARD. – Oui, peut-être quand même un élément d'éclairage par rapport à ce qui vient d'être dit. Aujourd'hui, quand un de nos partenaires - un établissement de santé, la HAS, d'autres agences identifient un besoin de formation, il n'y a aucune difficulté pour eux à saisir quelque université que ce soit dans leur voisinage pour le faire porter et si nous ne répondons pas à ces demandes, c'est ce qu'il se passe. Il me semble, y compris pour les raisons qui ont été évoquées de bien préciser ce que cette formation est et n'est pas, de la rendre la plus synergique possible de ce qui est fait dans des formations que l'on porte par ailleurs, etc., qu'il y a quand même un certain nombre de champs sur lesquels nous, mais aussi l'ensemble de l'écosystème, avons intérêt à ce que soit ce soit l'EHESP qui réponde. Cela permet une discussion directe avec les tutelles et d'autres partenaires qui sont présents à nos conseils et cela assure aussi une forme de

veille sur le fait que cela ne s'en va pas dans toutes les directions. En effet, si demain cet opérateur ou n'importe quel autre, car nous sommes encore une fois très souvent sollicités, deal avec son université de proximité, cela ne nous est pas présenté et plus personne de l'écosystème du système de santé n'a une vision un peu claire de ce qui s'y fait. De ce fait, quand le président de la HAS nous a appelés, cela nous a semblé extrêmement important d'y répondre, y compris dans un format qui n'est pas tout à fait celui que nous développons habituellement. Nous avons eu de longues discussions avec la HAS sur comment nous le faisons, à quel prix et dans quelles conditions.

Nous étions plutôt partis avec nos formats habituels de diplômes d'établissement qui sont un peu plus copieux en heures, un peu moins magistraux en modalités de fonctionnement et qui sont nettement plus chers. Nous avons également eu des discussions avec pas mal des directeurs de services de la HAS pour dire : « *Non, nous ne sommes pas en train de former des gens dont ce soit l'activité principale, qui travaillent uniquement pour la HAS. Simplement, les très nombreux collaborateurs que nous avons, nous leur expliquons en permanence à tous la même chose dans un format pas très bien organisé et ils ne peuvent pas valoriser cette formation. Nous voudrions construire avec vous quelque chose qui permette que ce soit dans un format organisé et qu'ils puissent le valoriser.* ».

C'est donc un peu le contexte. Ce n'est pas une formation à un nouveau métier. Il nous a fallu un peu de temps pour sortir de notre raisonnement qui est plus « Comment j'acquiers de nouvelles compétences pour un nouveau métier. » pour quelque chose qui est probablement à l'interface information-formation.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. Je vois que d'autres mains se lèvent.

Mme JACQARD. – Juste une question, vous aviez dit en propos liminaire que cette formation s'intégrait pour les élèves en formation professionnelle. Au début, vous avez parlé des métiers FPH. Est-ce que certains enseignements vont bénéficier aux formations pro ?

M. BATAILLON. – Euh, alors ce n'est pas organisé comme tel aujourd'hui. J'ai parlé de cohérence avec des enseignements parce qu'une des questions que l'on se pose quand on a une nouvelle demande comme cela c'est : « En quoi c'est cohérent avec nos expertises, nos missions, les enseignements que nous proposons par ailleurs ? », l'idée étant évidemment d'avoir une synergie et une cohérence de toutes ces initiatives en formation continue, en formation initiale, mais aussi en recherche. Mon propos était juste de répondre à cette question-là. Est-ce que demain il y aura des opportunités dans la filière fonction publique hospitalière de s'appuyer sur ou de mutualiser ? Peut-être, mais nous n'en sommes pas du tout à ce stade. Nous avons déjà besoin de lancer la formation, d'avoir une première promotion, de voir comment cela se passe, avant d'aller plus loin.

Mme RICHARD. – Là aussi, c'est vraiment plutôt une mise en synergie de nos différentes activités. Si, sur le dernier volume « certification des établissements » qui en plus n'est pas le plus volumineux, nous avons le super document pédagogique qui permet finalement de rénover le module qui existait déjà, nous ne nous priverons pas de l'utiliser. Je vous donne cet exemple parce que comme c'est le dernier, c'est celui qui est le plus frais dans ma mémoire, mais sur l'élément de contexte de paysage global, « Qu'est-ce qui existe en France ? », les différentes agences, etc., c'est probablement un contenu qui est utile à la quasi-totalité des formations, pas seulement les formations de fonctionnaires. Là aussi, si à un moment il y a la séquence pédagogique bien faite là-dessus, nous ne nous priverons pas de la réutiliser dans d'autres

contextes ou vice versa, d'importer pour la construire les éléments qui existent déjà dans les autres contextes. Nous n'allons pas là non plus repartir de zéro sur la construction de cette formation sur laquelle nous avons déjà pas mal de choses existantes.

Mme ORTMANS. – C'était un peu dans la même veine. Des personnes en poste pourraient suivre des morceaux de cette formation. Et juste, au début, tu as parlé de pharmaciens, mais il n'y a pas beaucoup de produits pharmaceutiques dans les énoncés des UE. Au début, dans la population cible, j'ai vu qu'il y avait des pharmaciens.

Mme RENARD-DUBOIS. – Oui parce qu'ils sont dans l'industrie pharmaceutique via l'ANSM.

M. BATAILLON. – Ce sont les pharmaciens de l'industrie si cela les intéresse de comprendre comment la HAS travaille notamment sur l'évaluation d'un produit de santé et ce sont aussi les pharmaciens hospitaliers en lien avec la certification qui a besoin de comprendre comment cela fonctionne. Les pharmaciens, nous les retrouvons à différents endroits du système de santé et certains d'entre eux sont potentiellement concernés par l'activité de la HAS.

Mme RICHARD. – Et nous verrons comment cela marche, mais c'est parce que nous intuitions que certains sont peut-être concernés par certains modules et pas par d'autres que nous avons prévu à la fois l'inscription aux modules et au diplôme.

Mme BERTIN. – Oui, c'était ma question. Si j'ai bien compris, il y avait l'aspect DE et l'aspect « à la carte » et moi, quand je regardais, mais c'est peut-être ma méconnaissance, il y avait des modules qui sont très différents. Est-ce que chaque module concerne vraiment des métiers différents, auquel cas quelqu'un qui fait le DE ne serait finalement pas du tout concerné par certaines activités de certains modules ou non ? Y a-t-il finalement des choses qui peuvent concerner l'ensemble des thématiques ? Je pense que c'était plus une méconnaissance de ce qu'il y a à l'intérieur de chaque...

Mme RICHARD. – Ta question illustre assez bien ce que je disais tout à l'heure à savoir que ce n'est pas tout à fait au format de la réflexion que nous avons d'habitude. Chacun de ces modules ne te rend pas compétent pour une activité donnée. Il te permet plutôt de comprendre ce que font les gens à côté et dans la discussion que nous avons eue avec la HAS, un des éléments qui les gêne dans la participation de certaines personnes à des groupes de travail, etc., c'est qu'ils ont des gens qui sont compétents sur leur champ, mais qui ne comprennent pas ce que fait la HAS et qui ne comprennent pas ce qu'il y a autour, comment cela fonctionne, etc. Ils sont donc intéressés d'avoir quelque chose qui est clairement sur un modèle plus académique que ce dont nous avons l'habitude sur les DE que nous montons à l'École. « Plus académique », le terme n'est peut-être pas bon parce que ce n'est pas particulièrement articulé à de la recherche, mais plus descendant ou transmissif, de comprendre comment fonctionne l'écosystème. Il n'est donc pas du tout exclu que l'intérêt soit justement plutôt pour les modules qui sont loin de ton métier à toi.

Mme BERTIN. – Et du coup, si l'on participe à un seul module, on sort avec un certificat de certification ?

M. BATAILLON. – Nous délivrerons une attestation de participation, mais nous ne sommes pas non plus dans la délivrance de microcertifications comme on l'envisage désormais, lesquelles microcertifications renvoient pour le coup à une compétence professionnelle, ce qui n'est pas le cas là.

M. SIBÉ. – Est-ce que vous avez évalué à peu près à combien votre zone de chalandise ? C'est toujours compliqué. Nous, à l'Université, à l'ISPED où je suis, nous avons aussi ce style de demandes sur d'autres sujets et c'est toujours compliqué de transformer par une qualification, donc un diplôme d'établissement ou un diplôme universitaire finalement, des séminaires plutôt de formation courte. Deuxièmement, concernant votre capacité d'agir, ce seront beaucoup des intervenants de la HAS qui vont produire ?

M. BATAILLON. – Cela va être un mix entre des enseignants de l'École, notamment sur les conférences...

M. SIBÉ. – Parce que souvent, c'est gourmand. Cela peut être chronophage.

M. BATAILLON. – ...et des experts d'HAS parce que c'est quand même eux qui maîtrisent parfaitement leurs missions et les méthodes.

M. SIBÉ. – Il faut tester la capacité de ces gens-là à être pérennes dans le temps.

Mme RICHARD. – Et c'est aussi que les universités dans lesquelles j'ai la plus grande confiance développent sans que nous le sachions des choses qui sont exactement sur notre champ. Cela évite aussi que des acteurs qui sont dans notre champ développent complètement en interne leur propre activité de formation. Nous sommes aussi quelque part à l'interface de cela.

M. SIBÉ. – Oui, il y a une dimension assez stratégique d'occuper le terrain.

Mme THÉAULT. – J'ai deux questions, l'une en complément de celle de Monsieur SIBÉ, c'est effectivement, au regard des ressources qui seront nécessaires, avons-nous identifié le nombre minimum d'étudiants apprenants pour équilibrer ? Ma deuxième question, je vois que dans les publics cibles, ce sont surtout des étudiants. C'est une question très technique, mais je me demandais, même si nous ne sommes pas au microcrédit, si cela doit être reconnu dans la formation des étudiants, il faut quand même identifier le nombre de crédits, non ? Je vois Isabelle qui dit non, mais c'était une question que je me posais. Je me posais aussi la question du coût. Est-ce que vous allez trouver des étudiants qui sont inscrits en formation et qui vont pouvoir payer 600 € ?

Mme RICHARD. – C'est un format hyper traditionnel de diplôme d'université, de formation en santé. Les « étudiants » sont en général des internes qui cherchent le complément de formation de... et je pense que nous aurons pas mal d'étudiants soit en sixième année de formation de pharmacie, d'internes en pharmacie hospitalière, peut-être d'internes de santé publique et éventuellement d'internes de médecine générale. Nous aurons potentiellement des étudiants post-Master de sciences qui, en voyant un peu où sont les débouchés, souhaiteront des informations complémentaires, mais nous n'aurons pas des étudiants de licence souhaitant des crédits supplémentaires.

Encore une fois, nous avons choisi d'en faire un diplôme d'établissement, mais la reconnaissance diplômante n'est pas cruciale pour les professionnels en question. Ils ont un diplôme qui leur permet un exercice et qui assure leur employabilité et ensuite, ils souhaitent une formation supplémentaire ou une compétence supplémentaire, mais la question de « Combien de crédits européens j'ajoute ? », etc., c'est une question qui n'est pas du tout dans le champ de cette population.

Mme RENARD-DUBOIS. – Le reste pourrait être pris par le Fongecif.

M. PACCAUD. – OK. Nous avons d'autres points à l'ordre du jour sous cette rubrique. Y a-t-il une dernière question et une dernière réponse ? Cela n'a pas l'air d'être le cas donc nous pouvons glisser vers le point suivant ?

Mme ORTMANS. – Quand est-ce que cela commence ?

M. BATAILLON. – Nous avons comme objectif de lancer une première promotion à l'automne 2025.

M. LOUAZEL. – Nous avons besoin d'un avis.

M. PACCAUD. – Nous votons sur ce point 1 de la rubrique 4 de l'ordre du jour : « *Création d'un diplôme d'établissement expertise de la qualité du système de santé* ». Qui s'abstient ? Deux. Qui vote contre ? Zéro. Je déclare donc cette note acceptée à l'unanimité moins deux voix.

Mme PLOUZENNEC. – Trois. J'ai une procuration.

M. PACCAUD. – Excusez-moi.

Le Conseil des formations approuve à l'unanimité moins trois voix la création du diplôme d'établissement « expertise de la qualité du système de santé » avec la HAS.

2. CRÉATION D'UN DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT « PACTE ANIME »

M. BATAILLON. – Cette présentation, je vais m'appuyer aussi sur Marylène pour la compléter si besoin, car elle est la cheville ouvrière de ce dispositif de formation qui a déjà été présenté en Conseil des formations et a déjà été validé au Conseil d'administration. Il existe pour une première partie depuis plusieurs années. Pour autant, lorsque nous vous l'avions présenté... Marylène, je ne sais plus la date.

Mme PLOUZENNEC. – En 2022.

M. BATAILLON. – Quand nous vous l'avions donc présenté en 2022, nous l'avions fait dans une architecture avec un diplôme d'établissement composé de deux certificats, ce diplôme d'établissement visant les responsables de dispositif d'appui à la coordination des parcours à accompagner la mise en place par le ministère et les ARS de ces dispositifs. Il était composé de deux certificats avec un premier autour de la prise de poste au sein de ces DAC. À l'époque, le deuxième certificat avait été identifié en regard des besoins exprimés autour des sujets de l'intelligence collective. C'est donc ce que vous avez validé en 2022 à savoir un diplôme d'établissement, deux certificats avec l'un sur la prise de fonction et l'autre sur l'intelligence collective. Avec Marylène, nous avons mis en place le premier certificat et nous avons attendu un peu pour mettre en place le deuxième.

Entre temps, les besoins ont évolué et donc, le deuxième certificat n'est plus sur le sujet de l'intelligence collective, mais il a glissé sur le sujet de l'accompagnement au changement. Nous revenons vers vous pour vous présenter cette nouvelle architecture et obtenir votre avis. Ce propos introductif était un peu long, mais c'est important de bien positionner l'objet de cet échange.

Nous avons donc deux certificats qui composent ce diplôme d'établissement qui vise les responsables de ces dispositifs d'appui à la coordination des parcours. Il y en a un peu plus de 120 répartis sur toute la France, plutôt à une échelle départementale et parfois à une échelle infradépartementale. Depuis, nous avons accompagné cinq promotions, soit 132 DAC et 220 inscrits. Cela veut dire que depuis 2021, nous avons formé à peu près tous les responsables, cadres dirigeants de ces dispositifs d'appui à la coordination des parcours en embarquant en plus dans chaque promotion des chargés de mission, des chargés de projet et des ARS qui ont aussi bénéficié de cette formation. Ce premier certificat compte 100 heures de formation avec 75 heures en présentiel et 8 heures en distanciel, plus du travail personnel en distanciel. L'évaluation est assez classique sur ce type de format avec un contrôle de l'assiduité, un rendu de travaux individuels et collectifs, des quizz et la participation à des activités de mise en situation.

En gros, les thématiques de ce certificat qui sont détaillées dans le document qui vous a été transmis concernent le DAC, son environnement, son écosystème, le cadre des politiques publiques dans lesquelles ces organisations s'inscrivent, ce qui est attendu, les missions, la manière finalement de s'organiser, son positionnement en tant que responsable de DAC. En gros, c'est un kit pour prendre ses fonctions dans les meilleures conditions possibles et le sens de ces dispositifs d'appui et des politiques publiques sous-jacentes. C'est un dispositif de formation qui a été décidé en même temps que la réforme qui crée les DAC et donc qui est porté avec la DGOS et la FACS qui est la fédération qui réunit tous les dispositifs d'appui à la coordination des parcours. Ce certificat ne change pas, il y a des petits ajustements en fonction des retours d'expérience, mais concrètement, il correspond à celui que vous aviez examiné en 2022.

Le deuxième certificat, nous l'avons mis en place plus récemment puisque nous avons une promotion en 2024 avec un nombre de stagiaires limité à 17. Nous l'avons volontairement limité parce que c'était en quelque sorte un premier pilote. En regard des besoins qu'ont exprimés les ARS, le ministère et les acteurs de terrain, ce certificat traite plutôt de la question de l'accompagnement au changement et des transformations dans les territoires. Ce certificat est un tout petit peu plus court (neuf jours et demi et une dizaine d'heures de travail personnel) et il concerne différentes dimensions liées à l'accompagnement au changement. Il s'agit des stratégies d'accompagnement au changement telles que nous pouvons les enseigner assez classiquement, mais aussi une dimension personnelle, c'est-à-dire comment on se positionne dans le cadre de ces stratégies d'accompagnement au changement, comment on travaille sur sa légitimité pour embarquer les autres et nous avons donc un parcours qui est maintenant à peu près stabilisé que nous allons reconduire en 2025.

Compte tenu de cette évolution dans la maquette, il nous a semblé nécessaire de revalider le diplôme d'établissement. Si vous le validez et que le Conseil d'administration le valide derrière, les personnes qui auront participé au premier et au deuxième certificat, notamment parmi les 17 promotions 2024, pourront valider un diplôme d'établissement. Pour l'instant, personne ne l'a fait.

Mme RENARD-DUBOIS. – Comme il y a déjà eu une première partie, avez-vous fait une évaluation de la formation des premiers étudiants formés et de leur adaptabilité aux besoins du terrain ?

M. BATAILLON. – Il y a systématiquement des évaluations. Nous travaillons avec les partenaires de l'ARS, les fédérations de dispositif d'appui et notamment leurs antennes régionales. Je vais peut-être laisser vous répondre Marylène qui, pour le coup, a une connaissance plus fine que moi de ces évaluations.

Mme PLOUZENNEC. – Alors effectivement, il y a une évaluation systématique auprès des apprenants. Nous tenons compte de leurs retours et comme le disait Rémy, nous avons des réunions régulières avec la DGOS, la FACS et les ARS. Sur les évolutions de contenus, nous comparons ce que nous demandent les apprenants et ce que les institutionnels nous rapportent. C'est souvent assez cohérent et les évolutions sur le premier certificat portaient plutôt sur le contenu et la compréhension des nouveaux acteurs qui sont arrivés en cours de route et que nous avons intégrés dans le contenu pédagogique. Cela reste néanmoins de l'adaptation à la marge sur des dispositifs qui sont en train d'être mis en place. Par exemple, nous avons des éléments sur l'historique entre les MAIA, les DAC, les fusions. Cela prend beaucoup moins de place parce que maintenant, c'est installé sur le territoire et nous avons par exemple donné plus de place au travail avec les CPTS... Nous avons par exemple des éléments sur l'historique.

Mme RENARD-DUBOIS. – Parce que cela ne va pas se faire en ARS, cela va plutôt se faire auprès du patient.

Mme PLOUZENNEC. – Oui, nous sommes d'accord. Cela s'est donc fait au fur et à mesure en lien avec les remontées que nous avons pu avoir du terrain, de nos apprenants et du travail qui est aussi assuré avec la FACS qui elle-même fait ce travail sur les besoins.

M. BATAILLON. – Les résultats d'évaluation sont très bons et nous pensions au bout de quelques promotions que nous aurions épuisé le besoin puisque nous aurions formé l'essentiel des responsables de ces dispositifs d'appui, mais en fait, nous continuons à avoir des demandes ce qui fait que nous allons ouvrir une nouvelle promotion en 2025 et probablement 2026. C'est à la fois lié au turnover dans ces organisations, mais aussi à leur volonté, au-delà de former les dirigeants, de former l'ensemble des cadres. Nous avons la faiblesse de penser que c'est utile. Autre élément qui est intéressant pour nous, c'est que les ARS envoient leurs collaborateurs se former aussi. Nous pensons donc et c'est les retours qu'ils nous font de façon informelle, que cela facilite ensuite les coopérations sur le terrain.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, d'autres questions, remarques ?

Mme ORTMANS. – Merci beaucoup Rémy. Comment dire ? Les trois thématiques que tu as évoquées, cela rejoint les compétences que je suis en train d'identifier pour les médecins de l'administration. En revanche, cela fait beaucoup d'heures et je ne suis pas sûre qu'ils pourront tout suivre. Est-ce que c'est découplable ou bien faut-il suivre l'entièreté de chacun de ces certificats ?

M. BATAILLON. – Tu parles de quoi, du deuxième ?

Mme ORTMANS. – Oui, plus le deuxième. L'accompagnement au changement est une compétence que j'ai vraiment identifiée. Selon toi, il faut qu'ils suivent l'entièreté du certificat ou bien une partie suffirait ? Est-ce qu'il y a moyen de dire : « *Voilà, il y a un niveau de base et un niveau expert.* » ou bien je viens te voir après pour en discuter ?

M. BATAILLON. – Tu viens me voir après, tu m'offres un café. (*rires*)

Mme ORTMANS. – Tu vois l'idée ?

M. BATAILLON. – Oui, là, le certificat est construit pour être suivi dans son intégralité puisqu'il y a une cohérence pédagogique. Difficile de n'en suivre que quelques parties d'autant plus que

c'est très interactif, que cela repose sur des travaux de groupe, etc. En revanche, cette thématique est omniprésente dans un certain nombre de besoins qui nous remontent. Nous faisons actuellement un travail avec le ministère et le secrétariat général pour organiser une formation des directeurs départementaux des ARS où l'on retrouve derrière le sujet de l'animation territoriale, un certain nombre de ces questions. Comme vous le savez aussi, nous formons les coordonnateurs et directeurs de CPTS. Nous retrouverons exactement les mêmes enjeux.

Au niveau de l'École, fort de ces différentes expériences, nous allons consolider les enseignements que nous pouvons proposer autour de ces thèmes-là et probablement que des formats ne seront pas tous les mêmes, de façon à pouvoir intégrer plus facilement les parcours de formation. Pour les directeurs des parcours d'ARS, c'est une formation de cinq jours donc évidemment, nous n'allons pas leur proposer 65 heures de formation. Nous allons adapter au format les enseignements que nous leur proposons. Nous en reparlerons, mais c'est un axe de développement au sein de l'École.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, Il n'y a pas d'autre demande. Il nous reste encore deux points à traiter. Je suggère donc que nous passions au vote pour ce deuxième point « Création d'un diplôme d'établissement « PACTE ANIME ». Qui s'abstient ? Qui dit non ? Je retiens donc que ce point est adopté à l'unanimité.

Le Conseil des formations approuve à l'unanimité la création du diplôme d'établissement « PACTE ANIME ».

Madame RICHARD quitte la séance à 11h18.

3. AVIS SUR LES ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE TARIFAIRE 2025-2026

M. PACCAUD. – Le prochain avis que l'on nous demande, c'est sur l'évolution des politiques tarifaires.

M. BATAILLON. – Oui, cet avis porte spécifiquement sur les tarifs de l'apprentissage. Je pense passer assez rapidement. Il y a l'exposé du contexte et de ses motifs. Nous sommes dans une période où nous ne maîtrisons pas très bien ce qui va être mis en place. Il y a un décret qui est annoncé, qui n'est pas encore publié pour finalement, pour dire les choses, limiter la charge financière de l'apprentissage. Pour nous qui avons quand même beaucoup d'employeurs publics ou associatifs pourvoyeurs de ces contrats d'apprentissage, la nécessité est d'avoir la main pour, en 2025 au moins, adapter les tarifs que nous proposons à ces employeurs publics ou associatifs de façon à maintenir des apprentis dans nos Masters. Il ne faut pas perdre de vue que c'est avant tout pour les étudiants que ce dispositif d'apprentissage est évidemment intéressant et utile. Pour nous, ce sont aussi des recettes supplémentaires, mais la raison d'être de l'apprentissage est avant tout pour ces étudiants et leurs employeurs ou futurs employeurs. Voilà, c'est le sens de la décision que nous souhaitons prendre.

M. PACCAUD. – OK, des compléments, des questions ? Je sou mets donc ce point à la votation. Qui s'abstient ? Qui refuse ? Je conclus à l'adoption de ce point à l'unanimité.

Le Conseil des formations approuve à l'unanimité les évolutions de la politique tarifaire 2025-2026.

4. STRATÉGIE RELATIVE AUX COMMUNAUTÉS D'APPRENANTS

M. PACCAUD. – Dernier point de l'ordre du jour concernant ce quatrième item, c'est la stratégie relative aux communautés d'apprenants.

M. BATAILLON. – Oui, j'ai le plaisir d'accueillir deux collègues de la DDFC, Philippine OISEL et Florian LEGLATIN. Pour vous donner juste le contexte, à la faveur d'une réponse à un AMI avec l'Université de Rennes, nous avons pu constituer un pôle composé de trois personnes au sein de la DDFC, Philippine, Florian et plus récemment Jean-Louis LECORCHE qui sont en charge du marketing et de la promotion de notre offre de formation continue et au-delà, des activités et de l'expertise de l'École en lien étroit évidemment avec la direction de la communication.

Dans ce cadre, nous avons souhaité renforcer la structuration et le développement de communautés apprenantes, d'une part parce que cela répond à un besoin d'un certain nombre de personnes qui participent à nos programmes de formation et qui souhaitent poursuivre et rester en contact avec les autres participants, échanger sur leur pratique, rester connectées à l'École, à son expertise et à son actualité. En miroir, c'est aussi pour nous l'opportunité de garder le lien avec ces personnes et donc de continuer à leur proposer un certain nombre de ressources accessibles gratuitement pour une partie. Pour l'autre, ils vont continuer à « consommer » notre offre de formation continue. C'est la manière dont aujourd'hui nous nous représentons ces communautés que vont vous présenter Philippines et Florian. C'est le résultat de quelques mois de travail avec de premières thématiques, de premières équipes pédagogiques et la direction de la communication

Mme OISEL. – Bonjour à tous. Je vais présenter ce que nous avons fait depuis le mois de septembre. Quand j'ai commencé à travailler sur les communautés de pratique, l'idée était un peu de définir les contours de ce qu'était une communauté. Il y a une définition que j'ai appliquée et qui, je trouve, correspond bien à ce qu'est une communauté de pratique à savoir : un groupe d'individus qui partage un intérêt, des problèmes, mais aussi une passion pour un sujet et qui souhaite approfondir ses connaissances et son expertise en interagissant de manière plus ou moins continue ou en tout cas, comme tu le disais Rémy, en continuant à avoir de l'info sur des sujets assez spécifiques qui sont propres à leurs professions ou à leur champ d'activité.

Les quatre communautés de pratique sur lesquelles j'ai commencé à travailler sont les médecins managers, les personnes qui travaillent en lien avec l'urbanisme favorable à la santé, celles qui travaillent en lien avec le numérique en santé ou encore la veille en sécurité sanitaire et les situations sanitaires exceptionnelles. Dans ces quatre communautés, il y a des profils de professionnels assez spécifiques ainsi que des structures, que ce soit des collectivités territoriales, des ARS ou les agences d'urbanisme. C'est très variable en fonction des sujets.

Ce que nous constatons aussi, c'est que ces quatre communautés sont de vraies personnes qui ont vraiment envie de se retrouver en vrai. Ces quatre actions qui sont passées en 2024 ont permis de se réunir. Là, ce sont quatre moments un peu clés à la fois pour les médecins managers, les personnes qui travaillent sur les SSE, le numérique avec l'enjeu de la cybersécurité et le FS.

Par rapport à la définition de la communauté, j'ai défini un peu mon travail sur comment concrètement nous pouvions animer les communautés. Étant donné que ce sont beaucoup de personnes qui ont les mêmes professions, par exemple les médecins managers ont beaucoup de chefs de service, de chefs d'unité, de chefs de pôle, il y a tout cet enjeu de favoriser le sentiment d'appartenance. Cela peut passer par la mise en valeur de certains profils de professionnels. Ce sont aussi des personnes qui ont les mêmes objectifs et des intérêts communs. Les médecins

managers veulent mieux manager une équipe en santé. Pour les personnes qui font de l'urbanisme favorable à la santé (UFS), tout l'enjeu c'est que la santé soit mieux prise en compte dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme. Il y a aussi une forte demande d'échange et de débat. Mon travail est donc aussi de créer ces espaces, de permettre le dialogue et de favoriser le partage et l'entraide entre les gens d'une même communauté. Ici, mon travail est de collecter un peu les initiatives, ce qui se fait sur le terrain, de faire de la remontée d'informations et de les partager à la communauté. Tout cela permet un apprentissage continu sur des sujets d'actualité.

Nous avons également remarqué qu'il y avait un peu deux niveaux de communauté avec le premier niveau qui est celui de la communauté très experte, très spécialisée sur un sujet. Là, ce sont tous les participants aux formations continues, aux formations initiales, les enseignants, les chercheurs et les experts. Ensuite, au-delà de ça, nous avons une communauté qui est beaucoup plus large dont nous ne connaissons pas trop les caractéristiques. Ce sont les gens qui sont intéressés par nos sujets, par ce que nous faisons, par nos thématiques. C'est un autre travail qui est encore plus vulgarisé au-delà d'organiser des webinaires très spécifiques sur des sujets, c'est vraiment : « qu'est-ce que la cybersécurité ? », « qu'est-ce qu'une cyberattaque ? » et c'est également mon travail. Là, je pense que nous pouvons passer assez rapidement, mais l'idée était de dire que nous sommes très en lien avec la direction de la communication parce que nous faisons beaucoup de contenu et le travail en partie de la communication est aussi de le valoriser.

Très concrètement, depuis le début de l'année scolaire, j'ai travaillé sur la communauté des médecins managers. Je leur ai notamment envoyé plusieurs newsletters. Par exemple, en automne, ils étaient tous réunis sur le sujet de « comment manager une équipe de personnes de générations différentes ? ». C'était super intéressant. Un chef d'orchestre était présent. Moi, mon travail a été de tout remettre en forme et que les médecins puissent regarder ça de temps en temps et continuent à avoir de l'information. Nous avons également organisé un webinaire très récemment. C'est moi qui l'ai mis en page comme ça pour donner envie, etc.

Là, ce sont des résultats pour savoir si les newsletters sont lues parce que c'est quand même aussi le principe et oui, elles le sont, cela marche plutôt bien. Sur l'UFS, j'ai suivi une visite de quartier organisée dans le cadre du DE SPAT et l'idée était de faire un focus sur un moment de ce DE. C'était aussi assez intéressant. Le but est de donner envie de s'intéresser à ces sujets et pourquoi pas de faire la formation. C'est également important de collecter leurs besoins et donc de leur envoyer un questionnaire sur ce qu'ils attendent d'une communauté, ce qu'ils attendent comme information, etc.

Sur le numérique en santé, la troisième communauté sur laquelle je travaille, j'ai fait plusieurs actions et notamment un reportage vidéo sur la simulation d'une cyberattaque à l'EHESP. C'était pour les étudiants de la formation initiale. Une société extérieure est intervenue pour montrer ce qu'est une cyberattaque, comment cela se passe, comment il faut réagir, etc. En fait, l'idée était de montrer un peu ce que l'École fait sur ces enjeux-là.

Enfin sur la veille et la sécurité sanitaire et les situations sanitaires exceptionnelles, nous avons lancé une série de podcasts qui s'appellent « Sauf exception » et qui parlent des personnes qui ont à gérer ou à piloter les situations sanitaires exceptionnelles. Un premier épisode est sorti avec Marie BAVILLE qui est la chef du Centre de crises sanitaires national. Le prochain épisode sera avec le Docteur François-Xavier MORONVAL qui s'appelle aussi DOC FX sur YouTube et qui est urgentiste et youtubeur. L'idée est également de vulgariser ces sujets par ces personnes-là qui apportent un autre regard.

Concernant les projets à venir pour les futurs mois ou semaines, pour les médecins managers, c'est déjà fait. Cela a été publié hier. C'est un podcast avec Élise DELUCHE parce qu'à l'occasion du 8 mars, pour la journée internationale du droit des femmes, nous lançons une série de podcasts qui s'appelle « Femmes de santé publique ». Le premier épisode est donc avec Élise DELUCHE qui a fait la formation NOVA de médecin manager et qui a été dans le classement des 40 femmes Forbes 2024. Elle revient donc sur son parcours d'oncologue et son parcours de femme dans la médecine et dans la cancérologie. Là, c'est un peu une liste de tous les autres projets sur l'année. À partir de ces quatre communautés, j'ai établi des feuilles de route sur « À quel moment on communique ? », « À quel moment on fait des posts LinkedIn ? », « À quel moment envoie-t-on des newsletters ? », « Quels sujets intéressent les professionnels ? ».

M. BATAILLON. – Je pense que nous avons dit l'essentiel. C'est vraiment autour de ces quatre premières thématiques évoquées par Philippine, un ensemble de ressources, d'initiatives, dans des formats très différents (podcast, reportage vidéo, newsletter, webinaire, séminaire, université d'été) qui permettent effectivement de faire communauté, de continuer à alimenter, informer, former. Un certain nombre de webinaires assez pointus permettent typiquement de former. Tout cela est accessible sur des plateformes thématiques et beaucoup de ces sujets, notamment les deux derniers, le numérique en santé et la veille en sécurité sanitaire sont portés avec les pouvoirs publics, avec les ministères pour lesquels d'ailleurs nous avons une mission et des financements. C'est un peu dans ce sens que nous souhaitons aller. Les premiers résultats des retours que nous avons semblent assez prometteurs. En tout cas, cela répond à un besoin.

Mme RENARD-DUBOIS. – C'est bien sûr en lien avec les formations qui sont faites au sein de l'établissement ?

M. BATAILLON. – Oui les formations initiales et les formations continues.

Mme RENARD-DUBOIS. – Donc la formation sur les crises sanitaires exceptionnelles ?

M. BATAILLON. – Tout à fait. Le numérique en santé, c'était un AMI CMA qui finance ce dispositif sur plusieurs années. La gestion de crise, c'est une commande de la DGAS et donc un financement du ministère pour développer des parcours de formation auxquels nous accrochons ces initiatives et cette communauté.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour cette présentation inspirante. S'il vous plaît ?

Mme ROUZIER-DEROUBAIX. – D'abord, merci beaucoup. C'était effectivement très clair et très dynamique. Juste pour vous dire que nous avons également lancé une série de podcasts sur les femmes du ministère et que la première est une IASS. Cela ne rentre pas dans vos thématiques, mais je pense que nous pouvons essayer de nous mettre en lien parce qu'un podcast, c'est un beau produit, autant le réutiliser. Marie BAVILLE nous intéresse sous sa casquette d'IGS pour promouvoir ce métier. Nous sommes donc très ravis et merci beaucoup.

M. BATAILLON. – C'est effectivement une bonne idée de voir comment nous coordonnons et nous mettons de la synergie autour d'initiatives de ce type.

M. PACCAUD. – D'autres questions ?

Mme ANDRÉ. – Merci, c’était très intéressant. J’avais deux petites questions. Vous avez parlé de plateformes un peu spécifiques. Comment est-ce que nous, anciens élèves ou participants à l’EHESP, nous pouvons y accéder ? Et quel lien faites-vous avec les alumni ?

Mme OISEL. – Sur les plateformes, c’étaient les plateformes DINUSA, etc. ?

M. BATAILLON. – Oui.

Mme OISEL. – Ces plateformes, sur le numérique en santé, la veille en sécurité et les situations sanitaires exceptionnelles, c’est en accès libre sur auto-inscription. Il y a des choses qui sont accessibles gratuitement et d’autres qui sont en lien avec la FC, donc qui ne sont pas gratuites.

M. BATAILLON. – Du coup, je finis parce que je ne suis pas sûr d’avoir la réponse à la question. Si je veux accéder à la plateforme DINUSA, sur le numérique en santé par exemple, quand je vais sur le site de l’École, j’ai les indications et le lien qui permet d’y accéder ?

M. LEGLATIN. – Exactement, sur le site institutionnel de l’EHESP, nous allons maintenant retrouver des pages spécifiques pour valoriser chacune des plateformes où nous allons pouvoir intégrer l’ensemble des actualités, dont le travail de Philippine. De plus, sur le catalogue interactif de la formation continue, nous avons dédié des pages de présentation pour chacune des plateformes.

M. BATAILLON. – Donc en gros, allez par le site institutionnel, vous devriez avoir l’information et si ce n’est pas le cas, nous sommes intéressés par votre retour. Sur le lien avec alumni, c’est complémentaire de l’action d’animation de cette communauté qui est portée par Elsa et Michel. La communauté alumni, sous ton contrôle Michel, elle vise un public. Là, nous sommes sur des thématiques et c’est en ce sens que c’est complémentaire.

M. PACCAUD. – D’autres questions ?

Mme PLOUZENNEC. – Oui merci, sur les publics du coup, j’ai déjà une partie de la réponse. Je voulais savoir comment cela avait été préparé. Ce que je comprends c’est que les communautés apprenantes sont des communautés qui ne sont pas structurées par ailleurs. Y a-t-il par exemple des fédérations nationales de médecins managers ? En effet, ce travail est vraiment exceptionnel et il répond forcément à un besoin, mais je me questionne sur la concurrence. Par exemple, la fédération des DAC fait déjà des universités d’été. Peut-être que d’autres fédérations font déjà des podcasts et du coup, je me demande dans quelle mesure nous arrivons à intégrer ce que vous faites pour que ce soit une plus-value et que ce ne soit pas en concurrence avec des choses qui existent déjà et qui pourraient perdre de leur intérêt parce que ce serait une démultiplication de choses qui existent par ailleurs.

M. BATAILLON. – Nous avons des partenaires sur ces thématiques comme les conférences ou les présidents de CME par exemple qui sont embarqués dans le pilotage de notre offre de formation. Jusqu’à quel point sommes-nous articulés, complémentaires, coordonnés dans les différentes initiatives ? c’est un peu le propos. Peut-être pas complètement et c’est peut-être illusoire de vouloir l’être totalement. Dans tous les cas, il faut le savoir et il y a sûrement des opportunités de synergie, d’articulation ou de coordination à certains moments ou sur certaines initiatives. La question ne se pose pas de la même façon par exemple sur la veille et la sécurité sanitaire. Il y a une volonté assez forte de la DGAS de centrer et d’organiser nos communications à travers cette plateforme. En effet, c’est une plateforme partagée que nous portons ensemble.

Sur les médecins managers, nous n'empêcherons donc pas les conférences de communiquer par eux-mêmes, il ne faut surtout pas les empêcher. Les problématiques se posent donc différemment, mais cela pose derrière la question de comment je capte l'attention de nos cibles parce que c'est vrai que les podcasts et autres se multiplient.

M. SIBÉ. – Bravo pour le travail accompli depuis que vous êtes arrivés. Je pense que c'est une vraie attente du rôle des écoles aujourd'hui, de nos institutions de formation que d'être promoteurs aussi des communautés de pratique, même après. Nous sommes quand même des organismes de formation tout au long de la vie donc ça, c'est chouette. C'est vrai que cela demande du temps et de l'expertise métier d'animation. Ce qui m'interroge, c'est plus le modèle économique que vous avez mis en place autour de cela. En effet, c'est dans le cas d'un d'une réponse à appel à manifestation d'intérêt que vous avez pu financer le poste d'animation. Ça, c'est le lancement, le fonds d'amorçage, mais après, comment pérennise-t-on ce style d'activité dont nous savons que cela demande beaucoup d'énergie et que cela va au-delà de la dircom ? J'ai bien aimé que vous ayez dit que c'était « en articulation », mais il faut produire du contenu. La dircom, elle, son autre métier, c'est de valoriser et donc ça, c'est un vrai souci que nous avons nous-mêmes dans d'autres universités comme l'ISPED qui est mon institution. Nous nous posons ces mêmes questions.

L'autre chose, ce sont les synergies. Elles sont autant avec les autres organismes qui fédèrent les professionnels. Elles sont aussi entre les communautés que vous avez créées tout en sachant que si j'appartiens à une communauté, je n'appartiens pas à l'autre facilement. Cela me permet de me différencier. Il y a un peu un effet de se réfugier dans une communauté donc ce que je propose à l'un, il faut que de temps en temps je ne le propose pas à l'autre parce que sinon, il n'en a pas pour son argent. C'est un équilibre qui n'est pas facile et ce qui m'intéresse en tout cas, c'est comment vous faites économiquement.

M. BATAILLON. – C'est un AMI que nous avons trouvé plutôt bien fichu et qui s'inscrit dans la durée puisque nous avons le financement sur dix ans avec des objectifs de développement de l'offre et des recettes. Le financement tient si, en contrepartie, nous avons développé notre activité de formation continue et nos recettes. Le modèle se veut assez vertueux. Effectivement, progressivement et au terme de ces dix ans, par l'augmentation de notre chiffre d'affaires, nous finançons la poursuite de ces fonctions. Sur les premiers résultats que nous avons, nous ne sommes pas très inquiets. Je ne sais pas si je devrais le dire à de futurs concurrents - je blague - mais en fait, il y a une assez forte sensibilité aux actions de promotion. Dans les actions portées par Florian et Philippine, quand ils visent certains diplômes ou certains sujets, nous voyons tout de suite un nombre plus important de personnes qui s'inscrivent et quand il y a des diplômes d'établissement avec des frais d'inscription à 5000 €, très vite, tu équilibres le modèle économique. C'est donc un AMI qui nous donne de la sécurité et de la perspective dans la durée qui est plutôt pertinent et dont nous pensons que les hypothèses sous-jacentes sont assez justes.

M. PACCAUD. – Je regarde ma montre et elle donne clairement l'indication qu'il faudrait que nous passions à la suite.

M. BATAILLON. – C'est un point pour information.

M. PACCAUD. – Oui, donc il n'y a donc pas de vote sur ce point. Merci beaucoup pour cette présentation. Dernier point de l'ordre du jour pour lequel il nous reste cinq minutes, pouvons-nous nous accorder dix minutes en plus avant le repas ? Ça ira ? Oui. Il s'agit donc de la « Formation diplômante : Scolarité et vie étudiante » présentée par Pierre LEGUERINEL.

Un document est projeté.

1. Calendrier universitaire 2025-2026

M. LEGUERINEL. – Oui, bonjour à tous, je pense que nous en aurons sans doute pour un peu moins qu'un quart d'heure. Première proposition de vote du Conseil des formations, c'est le calendrier de l'année universitaire 2025-2026 qui est une obligation réglementaire pour chaque établissement. Je vous ai mis sur la slide la proposition de l'année universitaire 2025-2026 du lundi 1^{er} septembre au mercredi 30 septembre. Voilà l'information qu'il faut voter. Je vous ai également mis le tableau du démarrage de l'ensemble de nos formations universitaires, pour information, pour le coup. Elles sont quasiment toutes calées sur cette programmation avec quelques décalages liés notamment aux partenariats que nous avons avec un démarrage qui peut commencer un petit peu plus tard ou une fin qui peut s'arrêter un peu avant. Les bornes de l'année universitaire 2025-2026 seront donc bien du lundi 1^{er} septembre au mercredi 30 septembre.

Sur la diapositive d'après, j'ai juste remis pour information un petit rappel de la manière dont l'ensemble des candidatures se passent pour l'EHESP. En effet, depuis 2023, il existe la plateforme nationale « trouvermonmaster » et donc du coup, une distinction est faite entre les candidatures aux parcours de Master 1 qui se passent sur cette plateforme et les candidatures aux parcours de Master 2 qui elles, continuent à se faire via notre plateforme de candidature propre à notre établissement qui s'appelle Emundus.

Je vous ai donc remis les dates de candidature puisque pour la partie nationale, pour les candidatures aux parcours de M1, ce sera du 25 février au 24 mars et pour les parcours de M2, ce sera du 22 mars au 22 avril avec des réponses aux candidats le 22 mai 2025 alors que pour les parcours de M1, ce sera un peu plus tard, à partir du 2 juin. Un dispositif national qui permet ensuite aux étudiants qui n'auraient pas trouvé de parcours de Master de solliciter le rectorat d'académie qui vérifie que l'ensemble des parcours sont complets et qui propose de nouveaux candidats en cas de promotions incomplètes. Voilà pour cette partie du calendrier.

M. PACCAUD. – Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des questions ?

Mme PLOUZENNEC. – Oui, juste une question. Pourquoi le M1 MPH se termine quasiment deux mois plus tard que les autres M1 ?

M. LEGUERINEL. – Parce que les épreuves de rattrapage de session 2 du semestre 2 sont organisées plus tôt et pour les autres parcours, elles sont organisées en septembre.

Mme PLOUZENNEC. – En juillet.

M. LEGUERINEL. – Pour les autres parcours de Master 2...

Mme PLOUZENNEC. – Non, non pour le M1 puisque les deux M1 francophones, c'est le 10 juillet et le M1 MPH, c'est le 30 septembre. Du coup, cela fait quand même un sacré écart.

M. LEGUERINEL. – C'était un choix pédagogique d'organiser les épreuves en septembre. Cela pourrait tout à fait être organisé différemment.

M. PACCAUD. – OK.

Mme ORTMANS. – Il n'y a pas de MP2SE ?

M. LEGUERINEL. – Ah oui, je vois Christine qui me dit qu'il manque un parcours de Master 2. Tu as tout à fait raison, c'est le parcours de MP2SE « Management et pilotage des situations sanitaires exceptionnelles » qui est évidemment soumis à la même règle. J'ai fait une erreur, je ne l'ai pas indiqué du 1^{er} septembre au 30 septembre 2026.

M. PACCAUD. – Vous êtes pardonné. Bienvenu parmi nous.

Mme THÉAULT. – De mémoire, il me semblait que le MPH commençait fin août.

M. LEGUERINEL. – C'était le cas, mais je crois que c'est fini. Ce sont des périodes de prérentrée avec des réunions d'information qui doivent avoir lieu avant, mais les enseignements commencent à partir du lundi 1^{er} septembre.

M. PACCAUD. – OK, y a-t-il d'autres questions, remarques ? Si ça n'est pas le cas, nous pouvons voter. Nous votons donc sur le premier point, le calendrier universitaire. Qui s'abstient ? Qui refuse ? Je déclare donc l'adoption de ce point à l'unanimité.

Le Conseil des formations approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2025-2026.

2. Bilan d'utilisation de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour 2024 et perspectives 2025

M. LEGUERINEL. – Le deuxième point concerne la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) qui est une part qui est payée par les étudiants au Crous chaque année. Elle a été mise en place par la loi de 2018 et donc chaque année, nous présentons à nos instances le bilan et les perspectives des recettes reçues par chaque établissement. Cette année, 105 € étaient versés par chaque étudiant au Crous et sur ces 105 €, une partie est reversée à chaque établissement pour mettre en œuvre l'accompagnement des projets des étudiants (et non pas des Élèves) de notre École dans les domaines qui sont cités : santé, accompagnement social, soutien des initiatives étudiantes, développement de la pratique sportive, l'art et la culture et amélioration de l'accueil des étudiants.

Chaque année, nous faisons un bilan et nous votons les perspectives pour l'année suivante. Nous sommes sur le bilan de l'année 2023-2024. Pour l'EHESP, 307 étudiants étaient assujettis au paiement de la CVEC. Ils ne l'ont peut-être pas tous payée parce que les étudiants boursiers en sont exonérés. Cela a permis à l'EHESP de récupérer 15 730 €. Pour l'année 2024-2025 en cours, nous avons 318 étudiants assujettis à la CVEC et nous avons reçu récemment le courrier du Crous nous informant que 14 628 € seront versés à l'EHESP pour participer aux projets des étudiants.

Sur les diapositives suivantes, nous allons voir la manière dont ces euros sont dépensés à l'EHESP. Sur l'année 2023-2024, une grande partie de la CVEC sert à financer le service de santé des étudiants qui est un service mutualisé à l'Université de Rennes et l'Université de Rennes 2. Nous prenons donc sur le budget de la CVEC pour que chaque étudiant puisse bénéficier des services de santé des étudiants à Beaulieu ou à Villejean et au SSE Paris. Nous payons donc la cotisation annuelle sur ce budget CVEC. Plusieurs autres projets sont ensuite déposés tout au

long de l'année par les étudiants et lorsqu'ils concernent uniquement les étudiants, ils peuvent être financés via la CVEC dans les domaines que j'ai cités précédemment. Pour l'année dernière, cela a abouti au financement d'associations telles que PHIN qui est l'association plutôt liée aux étudiants internationaux. C'était plutôt à Paris et c'est en train de migrer progressivement vers Rennes pour l'accueil notamment des relations sociales des étudiants internationaux et la participation à leur découverte de la culture française et parisienne en l'occurrence.

Nous avons également eu d'autres projets, notamment de l'ADEMM, l'association des étudiants de masters et de mastères sur des initiatives qu'ils ont menées sur le site rennais. Il y a également la fabrique à DD, la fabrique à développement durable qui avait organisé plusieurs ateliers et que nous avons pu accompagner. Comme chaque année, il y a eu également une cérémonie de remise des diplômes qui a aussi fait l'objet d'une participation de la CVEC. Cela nous fait un total de dépenses de 11 000 € donc il reste un petit peu de report que nous basculons sur l'année suivante et donc pour 2024-2025, les projets pourront être accompagnés par l'École avec du budget CVEC à hauteur de 19 000 €.

Sur la dernière diapositive, voilà les perspectives d'organisation de cette CVEC avec toujours le financement des services de santé étudiants à Rennes et à Paris avec des conventions qui ont été réactualisées cette année. Il y a des actions toujours spécifiques à l'intégration des étudiants du MPH deuxième année qui sont en cours ou qui vont être demandées par les étudiants en lien avec la DRI et que nous pourrions financer à la CVEC. Il y a également des actions autour de la thématique de développement durable avec une association qui vient d'être renouvelée et qui a plusieurs projets qui sont menés dont celui que je vous ai mis, du 17 au 21 mars avec toute une semaine liée à la sensibilisation sur la lutte contre le tabac avec plusieurs tables rondes, moments conviviaux, *clean walk* qui seront organisés. La CVEC peut y participer. Nous pouvons également participer à la rémunération des étudiants Relais Santé. Il y en a trois cette année pour l'EHESP. La cérémonie de remise des diplômes qui aura lieu en novembre est également concernée et il y aura également des appels à projets qui seront faits tout au long de l'année sur lesquels les étudiants pourront se positionner avec une demande de financement de la CVEC.

Mme RENARD-DUBOIS. – Juste une petite précision, en tant que médecin de santé publique je m'intéresse un peu à la santé de vos étudiants. Est-ce que l'accessibilité à la santé universitaire est réelle ? En effet, la santé des étudiants en France, c'est quand même un problème. C'est bien que vous fassiez une cotisation à l'Université de Rennes, mais est-ce que les étudiants ont réellement accès à un médecin universitaire ?

M. LEGUERINEL. – Alors oui, avec des délais, mais la convention que nous avons réactualisée cette année prévoit bien un accès systématique à plusieurs corps de santé à tout étudiant qui le demande. Il y a deux sites à Beaulieu et à Villejean. Les retours que nous avons...

Mme RENARD-DUBOIS. – C'est ça. Est-ce qu'il y a une évaluation ? C'est bien de pouvoir préparer des cérémonies de remise de diplômes, mais vous savez que la santé, c'est important dans une École de santé publique. Vos étudiants peuvent-ils vraiment aller consulter s'ils le désirent ?

M. LEGUERINEL. – Alors, oui, oui, ils peuvent y aller. En revanche, le retour que nous avons, c'est que nous avons assez peu d'étudiants de l'EHESP qui y vont réellement. Nous sommes plutôt sur quelques unités voire quelques dizaines par an alors que nous en faisons la promotion et l'accompagnement que le service est ouvert et que l'information régulière du SSE est faite, y compris vers nos étudiants.

Mme RENARD-DUBOIS. – Il y a des petites étiquettes pour leur dire : « *Si vous avez besoin, vous pouvez...* »...

M. LEGUERINEL. – Exactement, et aussi des informations du SSE type newsletter, mais c'est vrai que le retour c'est que nous avons plutôt une participation assez faible des étudiants de l'EHESP avec assez peu de rendez-vous qui sont pris.

Mme BOUBERT. – Je note cette bonne idée. Je pense que nous allons faire un bilan. Je vais me rapprocher du service de santé pour faire un bilan et essayer de voir si nous avons des pistes d'actions d'amélioration si c'est nécessaire.

Mme RENARD-DUBOIS. – En santé dentaire, en santé globale, en santé mentale avec la souffrance psychique.

Mme BOUBERT. – Et cela pourra aussi faire l'objet d'une présentation en CF de ce bilan-là. Nous allons travailler dessus.

Mme THÉAULT. – Et sans oublier les étudiants internationaux qui viennent d'Afrique et la question de la langue quand elle n'est pas française.

M. PACCAUD. – Est-ce qu'il y a des problèmes reconnus de certains publics du genre addictions, alcool ?

Mme RENARD-DUBOIS. – Quand j'ai fait mon mémoire, on vendait l'alcool moins cher que les boissons non alcoolisées, mais c'est fini, c'était en 2018.

M. PACCAUD. – Il n'y a pas d'initiative pour prendre en charge par exemple les problèmes psychiques qui sont assez fréquents dans les populations étudiantes ?

M. LOUAZEL. – Tu posais la question « localement ». On sait qu'il y a des événements festifs importants à Rennes. Il y a une communauté étudiante importante et nous savons que sur les consommations d'alcool, il y a quand même quelques dérives. Ce sont des sujets qui sont bien identifiés qui sont travaillés très souvent par les établissements en lien avec les associations étudiantes. Il y a des formations qui sont réalisées auprès des associations pour sensibiliser sur tous ces sujets-là. Ce sont des thématiques qui sont donc bien prises en charge. Après, nous, nous avons des choses spécifiques à l'École comme le fait d'être un Campus sans tabac, d'être extrêmement vigilants sur les questions de consommation d'alcool, etc.

M. LEGUERINEL. – Et pour compléter sur la partie formation, il y a également des formations qui sont pilotées sur la partie violences sexistes et sexuelles qui sont organisées par le SSE et pour lesquelles nous obligeons les bureaux d'associations ou les personnes qui gravitent en tant qu'apprenants sur cette thématique à y participer fin mars et fin avril.

M. SIBÉ. – C'est vrai qu'il y a une très forte préoccupation pour les étudiants souvent autour de la santé mentale concernant leur isolement pour certains ou leur situation de précarité. Je ne sais pas si c'est totalement le cas à l'EHESP, mais sans doute pour une partie quand même. Même si vous avez des élèves fonctionnaires, il y a aussi des étudiants de la faculté qui eux sont comme les autres étudiants de toutes les universités.

Mme RENARD-DUBOIS. – Et puis il y a quand même le problème de la drogue à Rennes. Est-ce que ça ne touche pas aussi certains étudiants ?

M. LEGUERINEL. – Toutes ces thématiques sont aussi prises en compte dans le cadre d'un schéma directeur de la vie étudiante qui est passé au niveau de l'Université de Rennes et qui vient d'aboutir en début d'année universitaire. Ces thématiques et notamment la santé mentale y sont prises en compte et seront donc déclinées au niveau de l'Université de Rennes avec des initiatives propres à chaque établissement et dans lesquelles nous pourrions évidemment nous insérer.

M. SIBÉ. – Et côté recherche du coup, nous avons eu une réunion il n'y a pas si longtemps que ça avec l'ISPED et l'EHESP puisqu'à Bordeaux nous avons une cohorte qui n'est plus totalement financée, mais qui a longtemps travaillé sur la santé des étudiants. Je sais qu'ici se développent aussi des travaux autour de la santé des soignants dans la perspective de recherche avec derrière des financements MNH. Du coup, je pense que l'EHESP peut aussi être moteur sur la santé des futurs professionnels du système de santé et je pense qu'ils en sont conscients, pour en avoir discuté avec Emmanuelle LERAY. Il y a donc un terreau favorable.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup pour ces points qui sont, je pense, très actifs un peu partout en Europe. Il s'agit en particulier de savoir dans quelle mesure l'université doit prendre en charge ou signaler les problèmes de santé publique au sein de sa communauté. C'est sûrement un débat qui va s'accroître dans les années qui viennent. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce point de l'ordre du jour ?

Mme THÉAULT. – Une petite remarque et une question. Pour compléter ce que disait Mr SIBÉ, effectivement, j'étais à l'ISPED la semaine dernière dans le cadre du projet européen Europubhealth et nous avons eu aussi la présentation pour tout le consortium. J'essaie de faire des liens entre l'équipe de chez nous parce que nous avons aussi une équipe promotion de la santé à SHS qui travaille précisément sur la santé des étudiants et qui vient de recruter des jeunes qui travaillent sur le sujet dans le cadre de l'EPE aussi. Ils sont en lien avec le service de santé de Bordeaux.

M. SIBÉ. – Oui, sans doute avec François DABIS.

Mme THÉAULT. – Je ne saurais pas vous dire exactement, mais nous pourrions... Et puis, J'avais une petite question technique sur le CVEC parce que je crois que les étudiants payent à peu près 90 € ?

M. LEGUERINEL. – 105 € cette année.

Mme THÉAULT. – 105 € maintenant et je vois que l'École en « récupère » 50 €. C'est sur ces 50 €, que nous devons encore payer le SSE ou c'est sur les 105 € ?

M. LEGUERINEL. – Non, non, c'est bien ça, c'est que sur la part qui revient à l'EHESP qui correspond à entre 40 et 45 € par an, il faut que nous reprenions le financement du service de santé des étudiants. Les autres services, c'est donc plutôt lié à l'alimentation, à l'hébergement, des missions du Crous.

Mme THÉAULT. – D'accord, merci beaucoup.

M. PACCAUD. – D'autres points ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Nous allons voter. Qui s'abstient ? Qui refuse ? Alors c'est un vote que je considère comme voté à l'unanimité. Merci.

Le Conseil des formations approuve à l'unanimité le bilan d'utilisation de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour 2024 et les perspectives 2025.

La séance est interrompue à 12h15 pour la pause méridienne et reprend à 13h 45.

M. PACCAUD. – Nous allons commencer cette session d'après-midi qui se terminera à 15 heures 30. Elle sera consacrée à deux objets : la discussion sur la mise en œuvre du Contrat d'objectifs et ensuite, une discussion plus large sur le bilan de la mandature. Le premier point va être présenté par Madame la Directrice.

Mise en œuvre du Contrat d'objectifs et de performance 2024-2027 : indicateurs 2024

Un document est projeté.

Mme RICHARD. – Nous allons effectivement vous proposer une présentation relativement synthétique de l'évaluation à une année de la mise en œuvre du COP 2024-2027. Je pense que vous avez dans vos dossiers ou en lien dans les documents un très grand tableau Excel qui n'est pas extrêmement digeste. Je vous rassure, ce n'est pas lui qui va être utilisé en support de présentation, mais quelque chose qui a été préparé par les services, notamment Manuel COAT, directeur de cabinet, et les collaborateurs et qui, je pense, est plus synthétique.

Je vous rappelle que notre contrat d'objectifs et de performance a été validé et signé au printemps 2024. Il comporte quatre axes stratégiques et je vais reprendre le bilan axe par axe. Au sein de ces quatre axes, il y a 15 objectifs et 50 actions et je ne vais pas reprendre le bilan action par action. Concernant ces axes, vous vous rappelez peut-être qu'il y a trois axes de fond qui regroupent des aspects de formation avec des aspects de recherche. Le premier concerne plutôt tout ce qui concerne les établissements de santé et le système de santé que ce soit la formation statutaire ou diplômante ou la recherche. Le deuxième axe concerne plutôt les aspects de politiques publiques. Le troisième concerne la santé environnementale et la santé numérique et le quatrième axe est un axe un peu plus sur « comment nous nous y prenons » qui fait le lien avec le projet stratégique d'établissement.

Sur chacun des axes, nous vous avons proposé trois colonnes : la colonne de ce qui, à notre avis, va très bien. C'est vert et c'est à gauche. Il y a ensuite la colonne des choses auxquelles il faut prêter une petite attention et enfin, la colonne des choses qui soit ne sont pas débutées, ce qui n'est pas forcément anormal en soi, nous ne pouvons pas non plus tout commencer la première année, soit posent des problèmes ou nécessitent que l'on s'y prenne un peu autrement.

Sur ce premier axe, les choses qui à notre avis vont bien, c'est l'activité de formation continue avec des indicateurs qui sont vraiment plutôt au vert à la fois en termes de nombre de personnes formées, de diversité des formations proposées et de bilan financier. Il y a également l'activité scientifique de notre équipe RSMS. Nous avons dit un mot ce matin de la réussite au concours d'Emmanuelle LERAY, mais en termes de production scientifique et d'obtention de contrats, cela va aussi bien et en termes de visibilité, les collègues commencent à arriver à se faire une place dans le paysage de la recherche en France. Le changement de statut d'Emmanuelle va également y contribuer.

Dans les choses sur lesquelles il faut qu'on l'on continue à pousser le wagon, il y a nos deux nouvelles offres de Master avec le Master « Situations sanitaires exceptionnelles » et le Master « Données de santé ». Nous avons l'objectif de les ouvrir, nous les avons ouverts. Aujourd'hui, l'effectif de ces Masters n'est pas ce que nous souhaitons comme effectif de croisière donc cela veut dire qu'il faut continuer à les promouvoir. Pour le Master « Situations sanitaires exceptionnelles », nous sommes très contents de l'avoir conçu de telle sorte qu'il soit aussi organisable à la découpe, si je puis dire, parce que je pense que nous avons beaucoup de demandes en formation continue et peut-être pas autant et un peu moins que nous l'imaginions au sortir de la crise COVID de demandes de formation pour des gens qui seraient spécialistes généralistes de la gestion de crise, dont ça serait le métier principal. Alors que peut-être que cela va brutalement être de nouveau à l'ordre du jour.

Un deuxième élément qui avance, mais sur lequel il faut continuer de pousser les choses, c'est la mise en place d'un parcours doctoral pour les élèves directeurs. Il y a clairement un intérêt qui a été exprimé par plusieurs Élèves, notamment DH, mais pas que, D3S aussi de cette nouvelle promo. Nous y allons lentement et doucement, mais je pense que nous sommes sur le point de finaliser un premier projet avec une solution qui, sur le plan organisationnel, permet d'impliquer la formation statutaire et le début du doctorat avec la direction générale du CHU de Strasbourg.

Et puis, il y a des sujets sur lesquels soit cela ne dépend pas de nous, soit il faut que nous reprenions un peu la réflexion. Il y en a un qui ne dépend pas que de nous qui est la réflexion sur l'attractivité et la mesure de la diversité de nos élèves fonctionnaires. Cela nécessite d'aller regarder un certain nombre de données à savoir d'où viennent-ils, qu'ont-ils comme formation, de quel type de famille viennent-ils, etc., et ces données, ce n'est pas nous qui les avons parce que nous ne sommes pas les organisateurs du concours, c'est le CNG et nous sommes donc en discussion avec eux et la DGOS pour constituer un petit groupe de travail qui nous permette d'accéder à ces données qui par ailleurs ne sont pas super bien structurées non plus dans la base du CNG. Il y a donc tout un petit travail à faire pour voir de quoi nous disposons et quels indicateurs nous pouvons sortir qui soient à la fois fiables et ne soient pas une usine à gaz à sortir.

Les collègues m'ont fait remarquer que c'était un peu dur de l'avoir mis dans la colonne rouge, mais ce qui est dans la colonne rouge, ce n'est pas le fonctionnement de nos trois chaires, cela marche, les financeurs sont prêts à repartir pour un financement, etc., c'est notre réflexion autour de comment nous nous organisons autour des chaires. Nous en avons parlé hier en Conseil scientifique. Nous en avons notamment trois : la chaire MS, la chaire autour de la transformation écologique respect et la chaire autour des technologies de santé. Elles sont quand même sur des domaines proches avec des interlocuteurs qui sont parfois un peu les mêmes et on peut se demander si nous n'aurions pas plus de visibilité à trouver un dispositif qui les regroupe, sans faire du multicouche non plus. Nous sommes donc au début de cette réflexion et il n'y a rien d'anormal à ce que nous y soyons. Ce n'est rouge que parce que c'est toujours dans la pile « à faire ». Ce que je vous propose peut-être, comme je n'en aurai pas pour 45 minutes comme c'était prévu, c'est de faire une pause après chaque axe parce que si je vais jusqu'au bout, j'aurais fini d'endormir tout le monde.

M. PACCAUD. – Selon cette suggestion, qui a des remarques ou des compléments ?

Mme THÉAULT. – Vous disiez que les effectifs étaient peu importants pour les deux Masters. De quel ordre sont-ils ?

Mme RICHARD. – Pour le Master Sciences des données, spécifiquement inscrits à ce Master, ils sont cinq, mais cela ne veut pas dire que l'on fait l'enseignement pour cinq parce que c'est un Master qui est intriqué avec un diplôme d'établissement avec lequel il partage un certain nombre de modules. En soi, l'organisation de l'enseignement n'est donc pas un problème, ni sur le plan pédagogique. Sur le plan du modèle financier, ce n'est pas non plus une catastrophe et de toute façon, ce n'est pas avec des Masters que nous allons équilibrer le modèle financier de l'École. En revanche, pour ce qui est de l'objectif, la demande est peut-être à reréfléchir sur « Situations sanitaires exceptionnelles », mais sur « Données de santé », il n'y a aucun doute qu'il y a une demande forte de la part des hôpitaux, des agences, etc.

Le problème n'est pas la demande, c'est le vivier. En effet des étudiants ayant un niveau de math et d'info suffisant et souhaitant s'orienter vers ces métiers-là, il n'y en a pas beaucoup. C'est le problème du vivier des étudiants scientifiques en France en général donc nous nous battons entre ceux qui veulent leur faire construire des batteries, ceux qui veulent leur faire faire de l'intelligence artificielle, ceux qui veulent leur faire faire des sciences de données, etc., dans un vivier qui est globalement assez petit. Matthieu souhaitera peut-être compléter, mais c'est quelque chose dont nous avons discuté, sur lequel nous souhaitons éventuellement travailler avec nos collègues bordelais. En effet, devant l'étroitesse de ce vivier, il y a deux stratégies : il y en a une qui dit : « *Ah ben ma bonne dame, c'est comme ça, il n'y en a pas beaucoup.* » ce qui n'est pas forcément la façon dont nous avons envie de nous saisir du sujet et puis il y en aurait une autre qui est de dire : « *OK, il leur manque des compétences en math et en info, comment est-ce qu'ils peuvent les acquérir ?* ». Et donc que pouvons-nous fabriquer comme dispositif un peu agrafe qui permette de passer par exemple d'un M1 de santé publique à un M2 sur des données ? Aujourd'hui, ce n'est pas possible parce que le niveau de math et d'info n'est pas suffisant, mais enfin, après tout, les gens peuvent aussi apprendre et peut-être faut-il que nous voyions un peu comment nous pourrions fabriquer des activités de formation qui permettent d'élargir ce vivier.

Pour les situations sanitaires exceptionnelles, il y a un mix FI/FC et là aussi, comme il est organisé en module et que les modules sont accessibles individuellement, le nombre de personnes présentes à un enseignement est tout à fait satisfaisant. Cela montre aussi l'intérêt de monter des formations comme ça. Cela recoupe un peu avec les discussions que nous avons eues ce matin à propos des DE, mais sur ces formations qui sont construites de choses complémentaires, mais indépendantes les unes des autres et où ce n'est pas indispensable d'avoir suivi le module 1 pour pouvoir comprendre le module 3, il y a vraiment un gros intérêt à permettre un accès à chaque module et à permettre de les capitaliser pour avoir éventuellement le Master au bout du compte, mais en quatre ans.

M. SIBÉ. – Moi j'ai juste une question sur le doctorat et les parcours doctoraux. Y a-t-il une réflexion à l'EHESP sur les DBA, les *Doctorate of Business Administration* ou pas ?

Mme RICHARD. – Il y a eu une réflexion. Je pense que c'est un sujet qui revient de façon cyclique. Aujourd'hui, ce n'est pas notre approche. J'en reparlerai éventuellement à l'occasion avec le cabinet ESR, mais je suis partagée entre le fait que je pense que c'est fondamentalement une bonne idée, intellectuellement, mais que je pense aussi qu'aujourd'hui, l'ESR français n'est pas du tout prêt à faire ça, voire à théoriser qu'il ne ferait pas ça. Je n'ai donc pas le sentiment que ce soit un pion que j'ai une chance de pouvoir arriver à pousser. C'est clair que la question ne se poserait pas uniquement en sciences de gestion, etc. Il y a plein d'autres disciplines dans lesquelles cela serait le cas et dans la difficulté actuelle de promotion du doctorat au sens PHD, je peux comprendre que le ministère de l'Enseignement supérieur ait une petite réticence à aller fabriquer un produit qui pourrait être concurrent alors que nous avons déjà des courbes de nombre

de docteurs inscrits au doctorat PHD qui ne sont pas très bonnes. Intellectuellement, je trouve donc cela assez séduisant, mais je n'ai pas le sentiment que ce soit politiquement un pion qui soit aujourd'hui poussable. C'est mon avis et je peux me tromper.

Mme ORTMANS et Mme RENARD-DUBOIS entrent en séance à 13h56.

M. SIBÉ. – Les Business School poussent.

M. PACCAUD. – C'est exactement la remarque que je voulais faire, c'est que dans pas mal d'endroits, là où ces doctorats praticiens ne sont pas développés, ce sont les économistes qui attirent les domaines d'expertise de la santé publique. Nous pouvons d'ailleurs nous baser sur des expériences ailleurs comme celle de la London school (Prof. Stuart Anderson ou de Emory university, ou encore de John's Hopkins.

Mme RICHARD. – Je pense que vos deux questions ne sont pas les mêmes. Il y a effectivement une question de savoir comment nous avons des MD-PHD C'est une question en France et c'est bien ça que nous sommes en train d'essayer de construire. Nous sommes en train d'essayer de construire des DH. Ils n'ont pas un doctorat d'exercice de DH, mais ce sont des DH PHD. Là, de façon précise, le montage que nous proposons, c'est un montage où nous utilisons le stage extérieur de DH comme première approche de la recherche dans un stage labo, le stage de direction sur une activité mixte activité-direction et nous commençons également à dépiapter un sujet de recherche. Cependant, nous veillons à ce que toutes les compétences d'un DH soient acquises de façon à avoir une titularisation et une prise de poste en même temps que les autres pour qu'il n'y ait pas en plus une pénalité en termes de déroulement de carrière. Il y a ensuite un accord avec la structure avec laquelle nous avons monté le projet, en l'occurrence ici le CHU de Strasbourg, pour l'ouverture d'un poste de DH fléché sur ce qu'ils font de façon habituelle sur d'autres sujets pour le candidat en question.

Nous avons pris l'engagement d'y mettre l'équivalent financier d'un contrat doctoral de façon à pouvoir rembourser à peu près un mi-temps du DH pour faire de la recherche comme si nous avions un poste de chef de clinique, un poste de praticien universitaire sur un maximum de trois ans. Nous acceptons néanmoins qu'un jeune DH brillant ait beau n'avoir que trois ans à mi-temps ce qui ne fait qu'un an et demi plus un bout de ses deux ans de formation initiale et qu'avec tout cela, il arrive à produire une thèse. J'ai dit à tout le monde que je voulais être invitée à la soutenance. Je ne sais pas exactement sur quoi nous nous mettrons d'accord, mais concernant la typologie de sujet, nous serions sur un sujet économie-finances autour de la question de la prospective sur l'investissement hospitalier. Nous sommes donc sur un accrochage étroit entre l'activité d'un haut fonctionnaire et un sujet de recherche. Tout cela reste à définir avec les collègues qui vont encadrer le doctorat et avec le candidat qui veut bien essayer les plâtres, etc. Il faut évidemment que nous trouvions le bon accrochage entre suffisamment pragmatique pour que cela intéresse la structure et le système de santé globalement, d'avoir quelqu'un qui sorte avec cette double compétence et en même temps suffisamment académique pour que ce soit un vrai sujet de thèse avec ce qu'il faut comme publications à la clé, etc. Là, je pense que nous avons un premier truc qui va pouvoir marcher.

Sans déflorer quelque chose qui sera sans doute pour un prochain Conseil des formations et le prochain mandat, mais nous sommes aujourd'hui en discussion avec la DGCS sur la question de la participation de l'École au montage de l'Institut national du travail social dont les objectifs sont aussi des objectifs de recherche, y compris de trouver des financements de thèse, y compris auprès de partenaires. Peut-être que nous allons arriver à remonter un projet du même type pour

avoir là aussi des doubles parcours, plutôt D3S et un travail en lien avec. Je trouve que c'est intéressant et que c'est une façon de sortir du débat université ou haute fonction publique. C'est une façon d'en sortir par le haut avec tout ce qu'il y a d'intéressant des deux systèmes au lieu de se demander lequel des deux est le meilleur.

Mme ROUZIER-DEROUBAIX. – Vous êtes la seule École du RESP à pouvoir faire cela.

Mme RICHARD. – En tout cas, nous sommes l'École du RESP qui peut le plus facilement le faire puisque nous avons un corps professoral, etc. L'INSP, en lien avec l'Université de Strasbourg, est aussi en train de faire des montages, mais oui.

M. LOUAZEL. – Il y a les bibliothécaires

Mme RICHARD. – Oui, il y a les bibliothécaires aussi et ils ont des doctorants. Ils ont plus de docteurs que nous dans leurs formations à l'École nationale supérieure des bibliothèques. Nous avons de temps en temps des docteurs, mais c'est plutôt souvent sur une reconversion alors qu'eux, ils ont un certain nombre de docteurs parmi leurs chartistes qui continuent sur l'École nationale supérieure des bibliothèques.

M. SIBÉ. – Peut-être qu'un jour, nous verrons des directeurs d'hôpitaux universitaires, des DHU.

Mme RICHARD. – Oui, et ça serait différent d'en avoir quelques-uns.

M. SIBÉ. – Oui.

M. PACCAUD. – C'est une riche discussion. Merci beaucoup pour cette présentation de cet axe 1. Y a-t-il une prochaine question ?

Mme ANDRÉ. – Nous prenons la parole, nous avons des questions qui viennent vraiment en écho avec ce que vous venez de dire. En dehors de la proactivité et de l'accès au concours, c'est : et après ? Une fois que nous sommes passés à l'EHESP, cela ne s'arrête pas. Il y a toute la formation continue et il y a des liens forts et ancrés qui doivent se poursuivre. Sur cette partie-là, je ne suis pas sûre que ce soit encore existant au niveau du CNG. Justement, accéder à des parcours doctoraux en dehors d'être en présence à l'EHESP, nous sommes plusieurs à souhaiter le faire après et c'est un parcours du combattant. Une fois que nous sommes extraits de l'EHESP, il faut trouver une université de référence. Nous sommes un peu des pions libres. Ce sont en même temps des sciences humaines et des politiques de santé publique. Les gens ne perçoivent pas trop dans quelle case nous mettre et c'est vraiment un parcours du combattant donc il y a des gens intéressés, mais ce n'est pas si simple de le faire.

Mme RICHARD. – Tout à fait, alors c'est aussi un des intérêts de continuer à muscler l'activité de recherche de l'École parce que parfois, la réponse est aussi avec nous, mais pas toujours et je dirais que nous avons en tête au moins une demi-douzaine de collègues DH qui sont aujourd'hui dans des parcours doctoraux. Nous avons quelques collègues à l'École soit qui sont dans des parcours doctoraux alors qu'ils sont enseignants à l'École soit que nous avons recruté après qu'ils aient fait à la fois un parcours professionnel et un parcours doctoral.

Mme JACQUARD. – Je me permets. Je ne vais pas revenir sur le doctorat. Je fais partie d'une promotion où l'on a déjà sorti des directeurs qui faisaient un doctorat en parallèle à l'EHESP donc le sujet nous parle. Je reviendrai juste sur le point de l'attractivité parce que c'est vraiment une

préoccupation de nos filières. Nous pouvons nous féliciter que globalement les corps de directeur aient l'air de reprendre un peu des couleurs en ce moment. Je pense à nos collègues de D3S qui ont une belle promo cette année et nous sommes contents. Je sais que c'est un sujet avec le CNG, mais nous avons un point d'alerte sur les attachés qui aujourd'hui mettent vraiment en souffrance nos établissements parce que nous n'en avons pas. Je disais tout à l'heure que cela fait dix ans que je travaille et dix ans que je n'ai pas d'attaché. Je n'ai jamais travaillé avec un attaché. Je pense qu'il y a un vrai sujet de connaissance de nos parcours sur l'accessibilité des parcours attachés.

Je voyais le thème de l'axe « *Former les dirigeants, managers et cadres* » et dans nos établissements, nous avons effectivement beaucoup de cadres qui ne sont pas des DH, qui ne sont pas des attachés, qui sont des cadres qui viennent du technique, qui viennent de plein de profils et nous pouvons les envoyer en formation en FAE, mais il nous manque souvent la première pierre. Nous parlions tout à l'heure de la compétition sur les métiers d'ingénieur. La fonction publique d'État a l'École des Mines, la Ville de Paris a l'École des Ingénieurs de la Ville. Nous, nous avons des publications, nos petits bras, Nous essayons de les chercher et nous les envoyons à l'EHESP. Souvent, il nous manque un bout dans la formation et nous avons un gros problème d'attractivité sur ces métiers-là quand on prend l'axe dans sa globalité.

Mme RICHARD. – Ce n'est pas forcément le lieu de poursuivre longuement, mais sur la formation d'attaché, je l'ai déjà dit, mais je ne prendrai aucun engagement de régler le problème, je ne peux pas, le problème n'est pas à l'EHESP. Il n'est pas ici au sens où il n'est pas dans la formation. Cela ne veut pas dire que je ne veux pas regarder ce que nous pouvons améliorer dans la formation. Évidemment que je veux bien regarder ce que nous pouvons améliorer dans le calendrier, etc., mais aujourd'hui, le problème est dans la rémunération et dans la mobilité et nous avons en fait une convergence d'intérêts non dite entre des employeurs qui, un certain nombre de fois, préfèrent des contractuels et des professionnels qui préfèrent être embauchés comme contractuels pour se sortir des clauses de mobilité et les employeurs pour diverses raisons y compris se sortir de la grille de rémunération et pouvoir embaucher sur des fonctions financières et logistiques quelqu'un ayant la compétence.

Je peux donc avoir un avis là-dessus comme partie prenante du système, mais je ne peux pas prendre l'engagement que l'École va faire une campagne d'attractivité pour les formations d'AAH, etc. Je pense que je ne peux pas y arriver. Cela ne veut pas dire que nous restons les deux mains dans nos poches. Nous avons retravaillé avec les collègues du ministère toute la question de la FAE des attachés et de la façon dont on la rend plus attractive, dont on la simplifie et dont on l'approche de la formation initiale. Sur ce champ-là, nous pouvons donc faire des choses et nous le faisons, mais après, honnêtement, le problème statut des attachés n'est pas chez nous. Sur les ingénieurs hospitaliers et on pourrait dire en partie la même chose des ingénieurs du génie sanitaire, nous avons quand même un petit souci de demandes qui ne sont pas au format 3/5/8 qui est quand même le format de Bologne depuis 90. Effectivement, entre des cursus d'ingénieurs avec une diplomation en cinq ans et un discours qui dit : « *Oui, mais après les cinq ans, il faut faire une sixième année qui n'est pas diplômante dans telles conditions.* », etc., voilà. Quand nous sommes sur des choses extrêmement attractives où il n'y a pas trop d'autres débouchés, nous nous y arrivons encore, mais quand nous sommes sur des choses où il y a énormément d'autres débouchés, nous y arrivons difficilement.

Là, pour le coup, le problème n'est pas dans le vivier parce que quand nous discutons avec les collègues qui dirigent les écoles d'ingénieurs, les ingénieurs et les ingénieuses, ils en ont. Leur intérêt pour le domaine biomédical et pour l'hôpital est réel et ils ne demanderaient que ça de

monter des formations avec nous, mais pour une diplomation en cinq ans avec un diplôme d'ingénieur, pas sur cinq ans et puis une préparation pour un concours que tu ne sais pas si tu auras et une formation complémentaire. Cela ne marche pas.

Mme JACQUARD. – Quand on a cinq ans, on est content.

M. PACCAUD. – Je crois que c'était une bonne discussion. Passons à l'axe 2.

Mme RICHARD. – Concernant l'axe 2, les choses qui vont, c'est la formation continue donc je ne le vous redétaille pas. Le développement de l'activité scientifique va plutôt pas mal aussi avec peut-être trois petits points à souligner. La production scientifique de l'équipe 1 qui va bien, le programme doctoral santé travail qui va bien et qui a été renforcé par le fait que le Cnam nous a rejoint et c'est un gros acteur en termes de travail donc c'est intéressant. L'équipe sur l'urbanisme favorable à la santé est très dynamique et puis, sur ce domaine-là, les activités plus en lien avec la société et l'écosystème administratif avec des travaux de recherche action pour les ARS et la participation dans le cadre de l'université à un gros projet science avec et pour la société qui a notamment permis d'amener ensemble des élèves journalistes et des élèves fonctionnaires des DS et des élèves de Sciences Po me semble-t-il.

Pour les choses qu'il faut que nous poursuivions, c'est un sujet que Madame ROUZIER-DEROUBAIX connaît bien qui est le développement d'une offre de formation continue pour les directeurs de DREETS-DEETS. Je vous ai dit ce matin que Maud qui était avant responsable de la filière IASS est maintenant chef de ce projet-là. Il y a un sujet qui a avancé, mais pas autant que l'on voudrait qui est la question de la formation en santé publique des étudiants de licence. Pour les IFSI, nous avons réalisé des modèles de formation. Nous avons aussi un projet plus ambitieux de mineure de santé publique pour tous les étudiants de l'université. Là, il faut que nous reprenions la discussion avec nos collègues et que l'on voie où est ce que l'on peut trouver des sous parce que ça en coûte et que nous ne pouvons pas le faire sur les moyens de l'École seule.

Et puis j'ai mis dans cette colonne l'essaimage des campus sans tabac alors que vous pourriez vous attendre à la trouver dans la colonne verte. En fait, c'est dans cette colonne-là parce que c'est une main tendue ou une alerte envoyée à nos collègues qui exercent les tutelles. Nous avons de supers discussions avec France Université. Ils sont partants, nous allons signer une convention. Nous avons de supers discussions avec la Conférence des grandes écoles. Ils sont partants et ils vont signer une convention et avec le Réseau des Écoles de Service Public (RESP). En revanche, nous avons des réponses un peu plus mitigées de collègues qui nous disent : « *Nous, on a des adultes qui sont des fonctionnaires. Ils ont déjà beaucoup de contraintes, alors les empêcher de fumer, est-ce que c'est vraiment raisonnable ?* », etc. Nous avons un peu l'impression d'être... Cela a avancé quand le ministre de l'époque, Stanislas GUERINI, en avait fait un sujet sur lequel il voulait que ça avance et depuis qu'il y a moins de pression politique, nous avons un peu de mal. Nous, on peut faire que ce qu'on nous demande de faire sur ce sujet-là. Même question, l'attractivité diversité sur les concours qui correspondent à cet axe-là. Tout va bien ? Je continue sur l'axe 3 et nous regroupons après ?

Sur l'axe 3, qui s'appelait « *Construire une signature santé publique à visibilité internationale pour le site académique rennais et à PariSanté Campus* », il y a des choses qui vont bien comme le Centre interdisciplinaire de santé mondiale (CISM) et je vous rappelle que vous êtes invités le 11 mars. Il y a également le développement de l'activité scientifique de l'IRSET. Alors ça, je dois le reconnaître, ça ne me m'empêche pas de dormir. C'est la plus grosse unité de santé environnement française. Elle a plein de succès, France exposome, ça marche, enfin bon, je ne

sous-estime pas l'effort qu'il faut faire pour que cela marche, mais il y a des gens qui le font très bien.

Je vous ai également dit que nous avons été très heureux de récupérer le marché de l'analyse des eaux d'Ille-et-Vilaine. Il y a aussi le développement dans le cadre de notre projet numérique en santé pour les dirigeants. Il marche bien aussi avec à la fois des modules qui ont été faits en formation initiale et en formation continue. Cela se développe très bien.

Les choses auxquelles il faut que nous prêtions attention, c'est notre projet scientifique au sein de Paris Santé campus. Le déménagement, c'est fait, il y a des choses qui avancent, mais il faut quand même aussi que nous arrivions à tisser des relations avec plus de contenu avec nos colocataires. Il y a également notre partenariat avec l'Académie de l'OMS. Nous allons arriver à signer une convention avec eux qui sera d'ailleurs une convention miroir de celle qui va être signée avec l'ISPED, avec des objectifs qui sont en partie des objectifs communs. Nous avons un peu de mal à avoir des réponses plus précises sur le modèle économique selon lequel cela va fonctionner. Cependant, je n'ai pas le sentiment que les questions de modèle économique soient de bonnes questions à poser à l'OMS en ce moment.

Dans les choses qui sont en rouge, là aussi pas parce que rien ne va, il ne faut pas vous alerter de voir Master of Public Health en rouge, mais c'est parce qu'il faut aussi que l'on remonte des choses sur le haut de notre pile. Il s'agit d'arriver à conclure, fabriquer quelque chose en termes de formation internationale en administration de la santé. En effet, chaque fois que nous rencontrons des collègues africains, ils nous disent : « *Vos formations de DH c'est super. Comment peut-on s'y inscrire et quel diplôme délivrez-vous ?* » et nous leur disons : « *C'est plus compliqué que ça.* ». Il faut absolument que l'on puisse leur répondre : « *Oui, en parallèle, avec un contenu proche, voilà la formation à laquelle vous pouvez vous inscrire. Voilà comment elle est modulaire et comment elle est adaptée à votre contexte.* », etc. Sinon, à chaque fois, on rebricole une offre spécifique et ce n'est pas satisfaisant.

Sur le Master of Public Health, je pense que les choses vont plutôt pas mal. L'année universitaire se déroule plutôt bien pour cette première année de M1 à Rennes. Pour autant et peut-être malheureusement que le contexte international défavorable va nous être favorable, sur ce Master, nous n'avons pas le nombre de candidatures que nous devrions avoir. D'une certaine façon, parfois, cela nous arrange parce que si nous avons 1000 candidatures, il faut les examiner donc parfois, nous préférons n'en avoir que 150, mais nous avons un taux de pression qui n'est que de deux-trois-quatre candidats pour une place et quand on regarde sur d'autres formations internationales de ce standard, le taux de pression est beaucoup plus élevé. Cela doit quand même provenir du fait que l'information n'arrive pas partout comme elle devrait arriver. C'est sans doute quelque chose auquel il faut que nous soyons vigilants parce que cela peut se désamorcer aussi assez vite si nous n'avons pas une stratégie de communication.

Enfin, plutôt en recherche, nous avons écrit dans le COP le projet de construire une équipe-projet puisque c'est le mode de fonctionnement de l'INRIA. Nous n'avons pas avancé là-dessus pour l'instant. Nous ne sommes pas retournés discuter avec eux sur les données de santé, mais nous avons recruté une collègue en septembre un peu dans cet objectif et il faut aussi le temps qu'elle s'installe pour s'y mettre, etc. C'est pour cela que c'est dans la colonne rouge, mais c'est juste que nous ne pouvons pas tout faire la première année. Voilà pour ces deux axes. Je vous propose de faire une pause et je passerai ensuite au quatrième axe qui est plus de la tuyauterie interne.

Mme PETKOVIC. – Concernant le Master of Public Health, pour accroître le nom de candidatures, est-ce que quelque chose a déjà peut-être été évoqué avec la direction de la communication, avec la DRI pour voir un peu comment cela pourrait évoluer ?

Mme RICHARD. – Plutôt avec la DDFC parce que c'est finalement une activité de marketing de formation qui est assez proche de ce que nous faisons en termes de marketing de formation continue. Comme nous ne pouvons pas démultiplier les compétences à l'École, c'est plutôt avec eux que nous regardons.

M. LOUAZEL. – Si tu le permets, je voudrais ajouter un point, c'est qu'il y a ces actions-là et il y a sans doute aussi le travail – et nous en avons beaucoup parlé avec la DRI – ce travail de recherche de partenaires universitaires à l'étranger. Il s'agit de multiplier les partenariats pour que dans les cursus de nos partenaires étrangers, nous puissions avoir ces échanges. Au-delà du fait de communiquer et de permettre à des étudiants de venir, organiser cela dans les cursus c'est un très long travail, c'est compliqué. Laurence THEAULT le sait bien, mais je pense que c'est aussi très intéressant et les échanges vont dans les deux sens. Je pense que c'est donc vraiment quelque chose qu'il faut que nous développons au cours de ce COP.

Mme PETKOVIC. – Merci.

M. PACCAUD. – D'autres questions ?

Mme THÉAULT. – J'avais une question concernant la visibilité internationale concernant la filiale EHESP-I pour savoir si aujourd'hui, certes elle n'entre pas dans les indicateurs en tant que tels, mais pouvez-vous nous donner un petit éclairage sur les synergies qui ont lieu en ce moment sur ses projets ?

Mme RICHARD. – Je vais vous en dire un mot et nous pourrions peut-être la mettre à l'ordre du jour parce que cela ne se prête pas forcément à une réponse extrêmement brève sur la filiale. Il y a des choses qui vont bien. Dans les choses qui vont bien, il y a le fait que son chiffre d'affaires a nettement augmenté entre la première année et la deuxième, multiplié, je pense, par trois avec un taux de succès aux réponses aux appels à projets qui est tout à fait honorable. Nous ne gagnons pas à tous les coups, mais c'est un taux de succès qui est important et principalement avec des bailleurs publics que ce soit nos ambassades ou Expertise France. C'est donc ce qui va bien.

Si nous voulons avoir une colonne orange, administrativement c'est extrêmement compliqué. L'illusion que nous avons que créer une filiale allait nous mettre dans un droit privé beaucoup plus simple, ce n'est pas exactement le cas. C'est d'autant moins le cas qu'un certain nombre de nos bailleurs et notamment ceux à qui nous nous ne voyons pas dire non... Je ne me vois pas répondre à nos ambassades que ce n'est pas l'EHESP qui peut le faire. En fait, ils ne souhaitent pas fonctionner via des marchés, ils souhaitent fonctionner via de la subvention. Ils ne peuvent faire de la subvention qu'avec l'École. Nous avons donc pris la décision un peu douloureuse de fonctionner en quasi-régie avec la filiale. C'est donc l'EHESP qui passe les contrats et qui les sous-traite à la filiale dont cela doit représenter plus de 80 % de l'activité. Nous pouvons faire beaucoup de contorsions pour expliquer pourquoi ce n'est pas une couche de plus, mais enfin, globalement, c'est exactement une couche de plus sur quelque chose que nous souhaitons plutôt initialement simplifier. Mais bon, nous y arrivons.

En termes de synergie avec l'activité de l'École, c'est complètement synergique. En gros, la filiale intervient sur les sujets qui sont les sujets d'expertise de l'École. Cependant nous avons parfois une petite difficulté à voir comment on délimite les choses entre ce qui passe dans un canal, ce qui passe dans celui de la DRI et ce qui passe dans le celui de la filiale. Je pense que petit à petit, nous allons apprendre et cela va fonctionner. Dans les choses qui vont bien aussi, globalement, les gens ont été extrêmement contents de ce qui a été fait avec la filiale. Les feedbacks ont vraiment été très positifs.

Et puis dans le rouge, globalement, tout le monde est en train de couper les budgets d'aide au développement et c'est ça que fait la filiale. Moi je refuse pour l'instant d'anticiper le désastre si je puis dire c'est-à-dire de dire que comme de toute façon l'aide au développement va diminuer, nous anticipons la diminution de l'activité de la filiale. J'espère à un moment quand même que le monde va se réveiller et que nous allons constater qu'il y a à la fois les indicateurs de santé publique y compris des indicateurs à la fin de sécurité pour nous qui dépendent d'un maintien d'une aide minimale au développement. De plus, l'investissement dans la santé et dans la formation à la santé est tellement efficace pour les pays à revenus limités et intermédiaires que nous voyons un certain nombre de pays, notamment en revenu intermédiaire, qui commencent à se le payer tous seuls. Un certain nombre de fois, nos bailleurs sont directement les États et notamment les États africains. Cela ne coûte pas non plus extrêmement cher de se payer la formation d'un certain nombre de personnes et cela peut être tellement efficace dans l'organisation de son système de santé qu'à un moment, si nous ne sommes pas dans une situation où on a 0 € à consacrer à son système de santé, Il vaut mieux en consacrer une petite partie à se payer l'expertise de l'EHESP pour former des gens. Nous avons par exemple travaillé pour les hôpitaux libanais et ce sont les hôpitaux libanais qui ont payé.

M. PACCAUD. – Juste une question technique, est-ce que l'institution connaît le nombre de MPH disponibles ?

Mme THÉAULT. – Il y a eu des études de faites, mais il y a très longtemps maintenant notamment par l'OMS. Après il y a l'association européenne des écoles de santé publique, il y a déjà une centaine d'Écoles, mais je ne saurais pas répondre comme ça à brûle-pourpoint à la question.

M. PACCAUD. – Je posais la question parce qu'en entendant les uns et les autres, on peut le voir comme un marché assez encombré.

Mme RICHARD. – Il y a de l'offre de formation, Ce n'est pas une offre de formation de niche. Globalement, les collègues américains et canadiens ont un nombre de candidatures qui est nettement supérieur alors qu'ils ne font pas mieux pour beaucoup plus cher. Nous devrions donc réussir à capter une partie de ce public et c'est pour cela que je disais que la situation actuellement défavorable peut nous être favorable. Il y avait un article soit dans l'AEF soit dans un quotidien généraliste sur l'impact dans l'enseignement supérieur de l'augmentation des droits d'inscription et de difficultés de visa combinées au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada et en Australie et en fait, ces quatre structures qui ont été de très gros formateurs d'étudiants étrangers, notamment dans le domaine de la santé publique, sont plutôt en train de diminuer la voilure, d'augmenter les difficultés, etc. Je pense que la situation actuelle est aussi une situation dans laquelle il y a des opportunités pour l'Europe.

M. PACCAUD. – D'autres points, remarques ?

M. SIBÉ. – C’était juste un point de précision. Je relisais dans le COP, sur DINUSA, le dispositif numérique en santé en direction des dirigeants, c’est ça ?

Mme RICHARD. – Oui.

M. SIBÉ. – Cela fait partie de nos discussions sur les dispositifs numériques ? Je ne me souviens plus, j’ai un trou tout d’un coup. En tout cas, je trouve très pertinent qu’il y ait une formation et un développement en numérique en santé pour les métiers de direction.

Mme Bertin quitte la séance à 14h26.

Mme RICHARD. – Nous pourrions en reparler dans le cadre de nos discussions avec l’ISPED. La dernière diapo, c’est la façon dont on s’y prend en interne (organisation et fonctionnement. Dans les choses qui vont vraiment bien, il y a les réunions régulières de dialogue dont parlait Madame ROUZIER-DEROUBAIX tout à l’heure qui fonctionnent bien. Elles ont un ordre du jour qui est défini en commun par la direction d’administration centrale, le SGMAS et nous. Il y a également notre implication dans l’Université de Rennes. Nous sommes très actifs dans les instances de gouvernance et je crois que notre apport est plutôt apprécié. Enfin, il y a notre stratégie qualité avec une recertification Qualiopi et différents labels qui vont bien.

Dans les choses auxquelles il faut que nous fassions attention, il y a l’actualisation de notre schéma directeur du numérique. Là, en fait, nous avons surtout un problème de dimensionnement avec probablement un certain retard de l’établissement sur le sujet et la nécessité d’y consacrer plus de moyens, ce qui n’est pas complètement facile dans notre situation actuelle. Cependant, mais il faut que nous arrivions à redéployer quelques moyens pour renforcer la DNSI. Concernant la fin de la réingénierie des formations, c’est un sujet qui va falloir passer dans la colonne verte.

M. LOUAZEL. – C’est un sujet sans fin.

Mme RICHARD. – Oui, c’est un sujet sans fin. La politique qualité, à ce moment-là, il faut que je la mette dans « un sujet sans fin » aussi avec notamment la question de la mise en place de conseils de perfectionnement, que cela marche et que le feedback soit traçable, etc. ce qui n’est pas encore le cas. Et puis comment dire ? Sur la politique d’hébergement et sur la transformation pédagogique, ce n’est pas que ça ne va pas, c’est que notre indicateur ne va pas. C’était une des dernières lignes dont nous avons un peu écrit sur un coin de table « taux d’hybridation des formations » et c’est un indicateur qui n’est pas pertinent. En plus, on ne sait pas le mesurer donc nous allons vous refaire des propositions alternatives. C’est la dernière diapo, Monsieur le Président.

M. PACCAUD. – Des questions, des remarques ?

Mme RENARD-DUBOIS. – Une petite précision sur le projet de résidence qui est un dossier log à aboutir.

Mme RICHARD. – À un moment, il va falloir qu’on en sorte. Je vous assure que nous ne faisons pas rien et je préfère ne pas compter le nombre d’heures que notamment Stéphanie LASQUELLEC y a passé. La semaine prochaine, nous avons un nouveau rendez-vous avec la préfecture. Nous espérons que cela va finir par déboucher. En fait, c’est un sujet qui est monté au départ pour être insoluble, il a été monté il y a 60 ans donc c’est difficile d’aller tirer les oreilles de ceux qui avaient signé le bail emphytéotique à l’époque. Néanmoins, il a été signé un bail à

des conditions qui ne permettaient pas la rénovation du bâtiment pour une durée qui était plus longue que la durée où le bâtiment pouvait ne pas être rénové. Le fait qu'on arriverait à un cul-de-sac était écrit dans le contrat de départ. Enfin, après, qui n'a jamais fait quelque chose en se disant : « *Ça posera des questions dans 30 ans, mais on verra.* » ? Il n'y a donc pas vraiment de moyen parfaitement légal d'en sortir et la question est : « *Quel est celui pas tout à fait légal que nous pouvons prendre quand même ?* », ce qui n'est jamais une situation simple.

Mme THÉAULT. – J'avais une question concernant l'implication dans la gouvernance de l'EPE. Pouvez-vous nous en décrire les modalités ? Il se trouve que moi et Mélanie nous représentons à la CFVE, mais voilà. Quelles sont ses implications en fait ?

Mme RICHARD. – Il y a plusieurs groupes de travail au niveau de l'EPE. Il y a d'une part une réunion régulière qui réunit l'ensemble des chefs d'établissement entre tous les 8 et 15 jours ce qui fait quand même très souvent. Elle examine l'ensemble des sujets du jour. Il y a aussi un certain nombre de groupes de travail. Il y en a un entre les équivalents de directeurs généraux des services avec Stéphanie LASQUELLEC et ses homologues. C'est par exemple dans ce cadre-là qu'a été négociée la modification des contrats des abonnements documentaires pour que nous arrivions à des comptes plus partagés qui ont coûté moins cher. Il y a aussi une discussion des différents DNSI pour partager ce qui peut être partagé et au contraire ne pas partager ce qui est nécessaire à garder au sein de chaque établissement. Il y a le projet tissage dont on parlait tout à l'heure et pas mal de sujets autour de « Science avec et pour la société ». Il y a la gouvernance du projet IRIS-E avec les appels à projets multi-recherches multidisciplinaires auxquels nous avons répondu et nous sommes dans la gouvernance. Il y a également deux groupes qui se sont mis en place, enfin l'un qui existe et l'autre qui se met en place entre les vice-présidents ou équivalent recherche d'une part et formation d'autre part. Globalement, c'est un écosystème dans lequel nous nous voyons extrêmement souvent.

M. PACCAUD. – Merci, d'autres questions ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Dans ce cas, je ne sais pas comment vous souhaitez que nous terminions cette conversation, si c'est en passant à la deuxième qui est prévue ? nous passons à la deuxième qui est prévue ? Nous faisons comme cela ?

Bilan de la mandature et perspectives

Un document est projeté.

M. PACCAUD. – Pour commencer, cette discussion plus générale qui nous amènera jusqu'à 14 heures 15, peut-être vous dire les domaines principaux qui sont apparus. Le premier c'est notamment le fonctionnement de ce groupe. Il y a une deuxième partie de ce débat, Le fond que nous pourrions avoir sur l'activité de l'EHESP en le prenant un peu par les thèmes qui me viennent à l'esprit en vous écoutant aujourd'hui et d'autres fois. Si cela vous va, nous pourrions regarder en cours de processus ce qu'il faudrait rajouter. Voilà pour moi pour l'instant.

M. LOUAZEL. – Juste, mais vraiment uniquement pour introduire le propos, je pense que c'est important pour nous, puisque c'est le dernier Conseil dans cette configuration que nous puissions faire un petit retour d'expérience, que vous puissiez nous dire comment vous avez vécu cette mandature, ce que vous avez apprécié, ce qui vous a manqué. C'est vraiment pour nous l'occasion d'un premier bilan. Nous allons repartir avec de nouveaux représentants. Nous avons des idées, mais avant de les exposer, je pense que c'est plutôt intéressant de vous laisser au

maximum vous exprimer sur ces sujets-là. Il y a des questions que nous nous posons, mais avant d'aller plus loin je préfère laisser la parole aux membres du Conseil.

M. PACCAUD. – Très bien, voilà un programme bien décrit. Membres du Conseil, qu'avez-vous à dire.

Mme THÉAULT. – Il était écrit que le président et le vice-président faisaient un mélange donc nous n'avions pas prévu cela.

Mme RICHARD. – Peut-être, une note de contexte qui est que nous sommes assez conscients, en tout cas, je pense que nous partageons le même avis Michel et moi que la composition de ce Conseil n'est probablement pas idéale et notamment que les enseignants-chercheurs y sont peu nombreux. Y étant peu nombreux, ils ont le sentiment d'y avoir peu de poids et ayant le sentiment d'y avoir peu de poids, ils n'y viennent pas, ce qui aggrave évidemment encore les choses. Il est également constitué très différemment d'un CFVU d'université. Pour autant, nous n'avons pas choisi de pousser dans la discussion avec les tutelles à ce que la composition puisse être modifiée parce qu'elle dépend d'un décret en Conseil d'État et que cela ne se modifie pas juste sur un coin de table. Le prix à payer nous semblait trop lourd pour l'intérêt que cela pouvait avoir pour l'École dans un fonctionnement qui marche malgré tout.

Nous avons quand même fait deux choses pour essayer d'avoir une discussion plus nourrie autour des questions de formation, à la fois avec le Conseil des formations, mais aussi en interne à l'École avec d'une part la création d'un conseil pédagogique d'établissement avec cette fois-ci beaucoup des responsables de formation et de filière. Il n'a pas de rôle décisionnel, mais il permettra sans doute de cadrer les débats sur les formations un peu différemment en interne. D'autre part, nous nous interrogeons aussi sur la pertinence qu'il y aurait à avoir des invités au Conseil des formations, ce qui n'est pas interdit. La question du vote n'est pas la seule question. Il y a aussi une question de « Comment nous débattons », « Comment cela amène des idées », etc., pour essayer d'avoir un Conseil un peu élargi et qui permettrait aussi aux personnes extérieures à l'École siégeant dans ce Conseil - et c'est une des richesses de l'École que d'avoir beaucoup de personnes extérieures au Conseil - d'avoir plus de contacts directs avec les enseignants porteurs des formations, etc. En effet, finalement, vous avez une entrée sur l'École avec une distance qui est assez importante et pas forcément une vision directe des collègues qui portent les formations, etc. Nous avons donc ces deux idées-là un peu en tête pour essayer de pallier ce que nous voyons, nous, comme inconvénients au Conseil des formations sans aller par du *soft law* et sans aller retoucher le texte réglementaire.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup, c'était une bonne introduction à ce que nous pourrions faire, en particulier en nous intéressant à ces problèmes de structure et de fonction du Conseil des formations. Si je peux peut-être juste faire une remarque, je pense qu'une des autres choses qui m'a frappé c'était la qualité des débats. C'est assez rare et c'est quelque chose à préserver comme un bien commun. Il n'y a pas tellement souvent autant de courtoisie dans les Conseils. Ceci était un compliment. Une autre chose dont nous avons parlé quelques fois, c'est, sans doute dicté par la structure du Conseil, le manque de propositions faites par le Conseil des formations à la Direction pendant ces discussions. C'est plus facile à reprocher qu'à réaliser, mais en tout cas, il faut comprendre le débat courtois comme un bien économique, c'est-à-dire qui facilite le développement de l'institution.

M. SIBÉ. – Enfin moi, je dirais que déjà, ce qui est bien, c'est qu'il y a une certaine forme de stabilité par rapport à la semaine dernière parce que nous avons déjà exprimé notre point de vue

sur les instances lors de la rencontre que nous avons eue la semaine passée avec les autres collègues des autres instances, les vice-présidents et présidents sur cette idée que c'est une instance est un peu une « chambre d'enregistrement ». C'est comme tous les Conseils. Nous, à l'université, nous avons exactement la même chose et parfois, c'est plus facile de faire la politique de la chaise vide ou du moins de ne pas être présent.

De mon point de vue, j'ai toujours trouvé au contraire qu'il y avait quand même beaucoup d'intérêt à y participer. Je l'ai dit de manière amusante peut-être, la dernière fois, en disant que j'étais l'agent de liaison entre l'ISPED, l'institut de santé publique et l'EHESP, mais j'ai trouvé à chaque fois beaucoup d'enrichissement personnel, mais aussi de challenge pour nos deux institutions et un challenge plutôt positif à mon avis. Quand je vois le résultat aujourd'hui de la relation de ces deux acteurs au niveau de la structuration, de la formation, de l'expertise et de la recherche en santé publique en France, je trouve cela chouette parce que je quitte cette mandature et ces dernières années de mandature avec une convention-cadre qui a été signée. Ce n'était pourtant peut-être pas si gagné que ça il y a huit ou dix ans quand je suis arrivé parce c'était deux objets qui se regardaient, l'un universitaire et l'autre, école professionnelle. Je trouve que nous avons donc cette chance-là. Dans les diapos, il était marqué « signature santé publique ». En tout cas, j'espère que cela continuera à avoir une signature de santé publique française qui permette aussi d'associer tout un réseau d'académiques et de chercheurs en bonne intelligence. C'est donc un point important dont je me félicite aussi dans ce travail de liaison qui a été mené.

Un point qui était important aussi dans l'intérêt des sujets, c'est chaque fois que nous avons pu inviter des personnes. Tu l'as dit et nous pouvons le redire, chaque fois que nous avons pu voter et donner un peu d'élargissement et de contexte, forcément, cela a enrichi la discussion. C'est donc une voie qu'il faut à mon avis continuer quitte à organiser et peut-être à structurer un peu différemment les avis et les décisions. Comment faut-il faire avancer plus rapidement certains dossiers pour que nous puissions avoir des discussions de fond plus riches ? Il y a peut-être un point qui a été également positif, c'est chaque fois que nous avons pu faire des articulations avec le Conseil scientifique parce que c'est vraiment le propre d'une école de l'enseignement supérieur. En gros, plus qu'une école professionnelle, une école d'enseignement supérieur, c'est vraiment cette articulation entre la formation et la recherche, la formation par la recherche et à la recherche.

Nous parlions aussi des doctorats. Je pense que c'est un point où j'ai vu évoluer l'École des hautes études en santé publique de l'ENSP à l'EHESP. Nous le voyons dans la compétition d'aujourd'hui de la formation, dans les enjeux actuels de la santé publique, c'est hyper important que de ne pas laisser de côté la recherche et la formation. Il faut du coup que cela se fasse les uns avec les autres. Dans nos discussions ici, cela n'a peut-être pas été suffisant, mais chaque fois que nous avons pu rencontrer le Conseil scientifique ou échanger, je trouve que ce sont des séances qui ont donné du sens, une trajectoire. Je pense donc que c'est une perspective à prendre et voire même que l'idée c'est « Comment on anime tout cela ? », que ce ne soit pas trop lourd, que cela intéresse, que tout le monde y trouve son compte, que nous fassions aussi des actes réglementaires. J'avoue qu'il va falloir être un peu innovants.

Fred le disait, parfois nous aurions envie de pousser certains sujets ou d'en apporter certains. Il faut peut-être donc réfléchir à la manière dont le Conseil pourrait se saisir ou s'autosaisir, avoir une sorte de pouvoir d'autosaisine de certains sujets. Cependant, derrière, il faut des moyens et il faut aussi des gens autour de la table qui soient motivés pour se lancer dans une dynamique ou rejoindre un groupe.

Dernier point, tu l'as dit Isabelle, vous avez un peu moins d'emprise quand même avec la vie de l'École, des collègues quand ils portent les projets, tout cela. C'est le jeu des représentants et c'est le jeu de ces institutions. En tout cas, moi, j'étais super satisfait de la bienveillance et de tout cela. C'est également chouette d'être avec Fred. Je t'en remercie aussi.

M. PACCAUD. – Tu n'as pas fini de m'entendre. Ce serait important que l'on vous entende, vous, membres du Conseil. Nous pouvons le faire maintenant directement ou bien je peux dire un mot sur ce qui va. Je me lance. Une des choses importantes et je me limiterai à celle-ci c'est de planifier le futur des formations, c'est-à-dire de regarder dans quel sens va vraisemblablement aller la formation en santé publique compte tenu des circonstances changeantes des établissements de santé, de l'épidémiologie des maladies elles-mêmes, etc. Je pense que si nous faisons cet effort de se projeter vers l'avenir, viennent assez facilement des idées d'à quoi va servir dans trente ans une École de santé publique. C'est à la fois facile et compliqué. En effet, il y a beaucoup de déterminants, dont la démographie par exemple, qui a une espèce d'inertie énorme dans les changements à venir.

Nous pouvons à peu près savoir comment cela va se passer dans trente ans d'un point de vue démographique sauf situation extrême. Je dois vous dire que là, à mon avis, ce que nous pourrions commencer dès maintenant et qui est le cas dans beaucoup d'endroits, c'est d'explorer ce que deviendrait un cours par exemple. Que deviendraient des cours de médecine parallèle ? Je ne sais pas si on en parle chez vous, mais chez nous, c'est un problème assez important pour l'application et le financement des soins. En Suisse, ces soins sont largement remboursés, et c'est dû à une conception du monde des pays germaniques. Qu'est-ce que le fait d'enseigner les médecines parallèles supposerait comme transformation dans nos institutions de santé publique, mais aussi nos facultés de médecine évidemment ?

Un autre point qui me semble important, c'est la question de la santé psychique dont nous connaissons assez mal la distribution et en particulier dans des sociétés dominées par les problèmes neuropsychiatriques, ce qui risque d'être une condition des risques de progression par la suite.

Je vais prendre un troisième exemple, c'est l'alimentation. Dans une école comme celle-ci qui est bien placée en termes d'études sur ce sujet, quelle contribution pourrait-elle apporter à ce problème qui est tout à fait sérieux, qui va se poser avec ou sans guerre.

Et puis enfin, dernier point. C'est l'influence de la pratique, l'apprentissage. Je trouve que les médecins et les facultés de médecine ont trouvé un assez bon mix entre l'école qui enseigne des sciences biomédicales et une école d'apprentissage qui concerne des gestes que l'on fait en clinique, qu'il faut apprendre et répéter un certain nombre de fois. Je pense que ce sera assez important de trouver un système équivalent pour la santé publique. J'ai d'ailleurs compris de ces discussions et présentations qu'un tel développement était en cours. Peut-être, les renforcer, et voir un peu ce que cela signifie dans une population générale. Le point sur lequel je voulais insister est celui de développer une espèce de prospective en termes de financement pour regarder à quoi cela correspondrait et de quelle façon nous, école de santé publique, nous pourrions affronter ces changements. Est-ce que cela entraîne des commentaires ou des questions ?

Mme ROUZIER-DEROUBAIX. – Je veux bien intervenir. Moi, je suis la petite dernière parce que je suis arrivée assez tard, je n'ai pas fait toute la mandature, je suis vraiment désolée. Je voulais juste revenir sur le moment que nous avons fait avec le Conseil scientifique. Je pense que cela a été très important. Pour moi ce qui suis du côté employeur État donc quand même très loin des

profils de chercheurs, j'ai pu voir qu'ils se posaient aussi des questions très concrètes sur l'application et la prise en compte de leur recherche. Je crois donc que vous avez fait une œuvre très utile et vous avez raison de vouloir la continuer.

Après, concernant la santé publique, je ne connais que ce que je connais. C'est vrai que nos ARS, nos directions de la santé publique sont sur des territoires et avec des populations et elles vont s'adresser différemment aux différentes populations. Et il y a une problématique sociale et de cohésion sociale que vous allez peut-être ouvrir avec ce fameux travail sur l'INTS qui est intéressant aussi et qui ouvre à plusieurs autres partenaires. Je pense que les données de santé, c'est aussi pousser la porte de l'assurance maladie et voir comment ils font, comment ils voient un territoire. Je me dis donc qu'il y a encore effectivement beaucoup de choses à faire et à voir. Sur la santé environnement, il faudrait peut-être aller pousser la porte des collègues et camarades. Je le disais, ils ont des ingénieurs agriculteurs et environnement. Est-ce qu'il ne faudra pas que nous allions aussi un peu les voir. Je sais que ces gens se parlent. Ce qui est bien, c'est que sur le terrain, souvent, les gens se parlent et cela fonctionne. Dans cette instance, comment pouvons-nous donc continuer à faire vivre cette pluralité d'expressions et de profils ? Merci beaucoup.

Mme PETKOVIC. – Moi aussi, je suis arrivée en cours de mandature il y a deux ans. Être au Conseil des formations, comme je suis sur le site parisien, la distance n'aide pas forcément toujours pour appréhender certains enjeux, les comprendre. C'est vrai qu'être membre du Conseil des formations m'a permis un peu d'avoir une vue d'ensemble sur tout cela, sur les enjeux stratégiques, les enjeux de tout ce qui concerne la formation de l'École. Je ne connaissais pas trop tout ce qui se faisait au niveau des filières. C'est parfois encore un peu flou pour moi, notamment tous les acronymes, mais c'est assez formateur de comprendre un peu tous ces enjeux et notamment le COP, tout ce qui se fait et les relations avec les partenaires extérieurs. C'est d'ailleurs pour cela que je me représente.

Mme RENARD-DUBOIS. – Écoutez, moi, j'ai fait la mandature complète. Je m'étais portée volontaire au sein de mon syndicat de médecins inspecteurs parce que j'avais gardé une excellente impression de mon année à l'École de santé publique. Ce n'était pas l'EHESP à l'époque, mais bien que c'était difficile pour moi à 48 ans de commencer une École, j'avais cette chance de pouvoir être payée par mon employeur pour faire une année d'étude et une année complète parce qu'à l'époque, on ne faisait pas les modules. J'avais eu la chance de faire complètement la gestion de crise sanitaire alors que je travaillais à l'époque pour le ministère de la Santé en cellule de crise. J'en savais peut-être presque un petit peu plus que certains enseignants à un moment donné, mais c'était vraiment agréable de faire le module complet. C'est vrai que de revenir au sein de l'École qui doit être fière d'être une école professionnelle, pas une faculté comme les autres, mais vraiment cette spécificité d'école de santé publique professionnelle, c'était une excellente impression.

Je pense que ce qui est dommage, c'est que compte tenu de la démographie médicale actuelle, nous voyons quand même de moins en moins de médecins au sein de la santé publique. Travaillant au ministère de l'Intérieur actuellement pour mise à disposition, je travaille sur le rôle des médecins praticiens à diplôme étranger. Nous ne l'avons pas du tout évoqué, mais vous aurez peut-être aussi un rôle d'adaptabilité. En effet, ce sont quand même des formations. C'est le CNG qui y travaille, mais la démographie ne va pas évoluer très vite et c'est un souci qui me préoccupe. Au ministère de la Santé également, les médecins sont de plus en plus rares. Comment faire de la santé publique sans médecin ? C'est une question que je me pose.

M. PACCAUD. – OK. D'autres points ?

M. LOUAZEL. – Je veux bien réagir sur un point. Nous avons échangé avec Isabelle parce que vous avez évoqué un certain nombre de sujets, de thématiques, etc. C'est vrai que nous nous disions que dans le PSE, il y a effectivement cette idée de faire émerger et d'instruire de nouvelles thématiques. En effet, en formation, il ne faut pas que nous soyons toujours à la remorque, mais au contraire, avoir un peu un coup d'avance. Pour nous, c'est extrêmement précieux d'avoir les représentants du ministère. Les sujets qui sont prioritaires pour vous, les représentants des professionnels et puis évidemment tous nos collègues parce qu'ils se nourrissent que ce soit de leur activité de formation de recherche ou d'expertise, mais en tout cas, que ce soit une espèce de catalyseur. Nous mettons tout cela en débat ici et je pense qu'à cette occasion il faut aller le plus loin possible dans la présentation, dans les éléments de contenu au-delà de la forme - la question c'est : pourquoi nous faisons cela ? Pourquoi telle formation, etc. ?

Il s'agit également de se servir de ce Conseil pour aller chercher des idées que vous nous amenez. Nous avons eu une discussion très intéressante tout à l'heure avec Madame JACQUARD sur un public particulier. C'est une préoccupation des départements. Comment nous en saisissons-nous ? Je crois que c'est toi Mathieu qui parlait d'autosaisine. Je pense qu'il faut que nous mettions cela en place, c'est-à-dire qu'il faut vraiment que vous disiez à un moment donné : « *Ce sujet-là, on aimerait bien en faire un sujet de débat au sein du Conseil des formations* » et au fil de l'eau, nous reprendrons ces sujets et nous les discuterons au moment des bureaux, etc.

Nous en avons un peu parlé la semaine dernière avec les autres présidents et vice-présidents, et il s'agit aussi d'être capable de relayer cela. Le CA est très preneur c'est-à-dire qu'au-delà de tout ce qui est à voter, c'est nécessaire d'avoir aussi au CA des éléments de réflexion de contenu et le CF, au même titre que le CS, peut être un élément justement d'apport de toutes ces nouvelles thématiques que l'on va d'abord discuter ensemble et que l'on traduira demain par un produit de formation plutôt que de dire : « *On vous présente déjà un produit de formation.* ». Je pense que là, nous avons quelque chose à jouer collectivement.

Mme THÉAULT. – Je réfléchissais à ce que tu étais en train de dire et quand vous posez des questions de prospective, cela nécessite finalement des temps dédiés. En effet, les séminaires sont bien pour avoir ces temps-là parce qu'au fil de l'eau, je ne pense pas qu'il y ait vraiment le temps d'avoir ces expressions ou alors très ponctuellement. Je crois donc que par rapport à des questions de prospective sur ce que peut être l'École ou les thématiques à développer, cela rejoint un point que j'avais listé.

Notre mandature se termine. C'était la première, c'est la dernière, je ne me représenterai pas, mais j'ai vraiment appris. J'apprécie aussi beaucoup la qualité des dialogues, des présentations, de la préparation, la gestion du temps, la gestion de notre président. J'ai d'autres expériences parce que j'ai représenté l'École dans d'autres instances où cela dérape. Je trouve que c'est bien coordonné. J'avais donc envie de le partager avec vous.

Par rapport à ces questions de prospective, je me faisais la remarque ce matin en me disant que ces derniers temps, ou enfin peut-être que j'ai oublié, nous avons eu beaucoup de présentations de nouveaux projets, nouveaux diplômes d'établissement, etc., et en fait, ce qui nous manque, à un moment, c'est la vision d'ensemble. C'est la vision d'ensemble d'où nous en sommes. L'École s'est construite sur des ressources existantes, beaucoup de codiplômation, un peu à droite à gauche. Après, nous nous sommes recentrés et aujourd'hui, nous redéveloppons, mais dans quel sens ? Enfin, voilà. Il s'agit de toujours de garder la vision d'ensemble et d'où nous en sommes,

à la fois en termes d'offre de formation et aussi parce que nous, ici, nous représentons les personnels BIATSS. C'est un autre sujet que je voulais évoquer.

Il s'agirait de toujours bien penser aux besoins, aux ressources sur les projets et je trouve que nous ne l'abordons pas toujours suffisamment. Les nouveaux projets, l'École est vraiment fantastique pour ça parce qu'elle est toujours en développement. Cela fusionne et c'est très motivant. Avoir une visibilité sur les ressources que cela requiert et comment nous y avons réfléchi, comment nous y répondons, cela me paraît assez important, même au niveau du Conseil des formations, d'évoquer cette dimension-là.

À titre personnel, si je puis dire, enfin en tant que représentante BIATSS, je me suis dit que ce que j'aurais aimé faire et que je n'ai pas réussi, c'est le lien avec mes collègues dans l'École. En arrivant, je me suis dit : « *Allez, il faut que l'on trouve un moyen de communiquer en amont sur l'ordre du jour.* ». Moi, je pensais pouvoir rassembler des idées ou des remarques, des questions de collègues, mais en fait, je n'ai pas réussi à le faire. Même entre nous, honnêtement, nous ne le faisons pas, donc c'est un peu dommage. Je crois que c'est le temps qui nous manque.

Pour terminer, moi et Mélanie avons représenté le CF ici à l'EPE donc à la CFVE et là aussi, j'ai un petit sentiment de frustration, si je puis dire, de manquement dans le sens où je n'ai pas réussi à faire les remontées, si ce n'est de manière très ponctuelle. Cela rejoint ce que disait Monsieur SIBÉ tout à l'heure, c'est qu'au bout d'un moment, on peut s'ennuyer un petit peu quand on est extérieur. J'ai parfois fini par jouer aussi la chaise vide, mais personne ne m'a non plus demandé. À aucun moment, si ce n'est ponctuellement, je ne me suis dit : « *Ah ! il y a un sujet intéressant, je vais faire le lien avec.* ». Cela restait très individuel. Honnêtement, à l'instance de l'EPE, nous passons entre une heure et une heure et demie sur tous les projets individuels de ce que nous a présenté Pierre tout à l'heure. On nous les cite un par un, telle association a demandé 3500 €, enfin vous voyez. On peut discuter vingt minutes parce qu'une a demandé 10 000 €, etc. C'est donc dommage, mais il y a d'autres sujets super intéressants. Hier, il y avait des choses sur l'intelligence artificielle. Je n'ai pas pu y aller, mais bon, je pense qu'heureusement, le fait qu'il y ait d'autres endroits pour qu'il y ait des liens avec l'EPE ce n'est pas à travers nos instances que cela se passe le plus. Néanmoins, nous pouvons nous poser la question de notre intérêt de participer.

Mme RICHARD. – Il y a deux sujets qui ne sont pas très simples à régler sur les instances de l'EPE. Le premier, c'est que les statuts d'EPE ont beaucoup d'avantages, mais il n'y a rien de parfait dans ce monde donc ils peuvent aussi avoir quelques inconvénients, comme les statuts de tous les autres EPE du même type. Ils ne distinguent pas l'Université de Rennes au périmètre employeur de l'université de Rennes EPE. En effet, nous, nous avons gardé notre personnalité morale et nous avons notre instance, mais l'ex-université de Rennes et d'ailleurs, la preuve, c'est que nous continuons à l'appeler ex-Rennes 1, elle n'a pas sa propre instance. Son instance, c'est l'instance de l'EPE. Cette ambiguïté surgit à plein d'endroits et parfois, elle est l'objet de crispations parce que paradoxalement, le seul des chefs d'établissement de l'EPE qui ne peut pas parler pour son propre périmètre sans aller demander aux autres s'ils sont d'accord, c'est le président de l'université qui est en fait président de l'université dont nous sommes un établissement-composante. En fait, 80 % de son job, c'est quand même aussi de faire tourner Rennes 1 au périmètre employeur.

De ce fait, effectivement, cela amène au CFVU des sujets qui sont à la fois des sujets généraux de l'EPE et puis qui sont l'équivalent de notre propre Conseil des formations pour ex-Rennes 1 avec la nécessité de valider le contrôle des connaissances, patati, patata. De plus, le fonctionnement est un fonctionnement différent du nôtre dans la mesure où les statuts de

l'EHESP, je ne sais pas s'il faut le regretter, mais enfin en tout cas, ils donnent une marge de manœuvre à la Direction indépendamment du Conseil qui est bien plus importante que la marge de manœuvre d'un président d'université. Il y a donc effectivement plein de dépenses de 2000 € que je peux faire sans vous demander votre avis et d'ailleurs c'est ce que je fais. Il n'y a rien d'illégal à cela, cela fait partie de la délégation que donne le Conseil d'administration. Vous êtes donc moins amenés que dans des conseils universitaires à traiter une multitude de petites choses.

Ce sont des fonctionnements dont il faut se méfier aussi. Je pense que c'est important et je suis vigilante, notamment vis-à-vis du Conseil d'administration, à essayer de revenir vers les administrateurs sur les décisions que j'ai prises, comment nous les avons prises, etc. Nous voyons bien que le débat démocratique sur toutes les centaines d'euros, c'est un problème, mais pas de débat démocratique du tout, c'en est un autre. Il faut donc trouver l'équilibre, mais cela explique effectivement des fonctionnements des instances de l'EPE qui ne peuvent pas être les mêmes.

M. PACCAUD. – Merci.

Mme ORTMANS. – Comme c'est votre dernier Conseil, je voulais aussi m'associer à Laurence et mes collègues pour vous remercier pour votre présidence qui est toujours très empathique, très calme, très attentive. Je pense que vous avez beaucoup apporté dans ces Conseils, notamment dans votre dernière recommandation sur les sujets futurs. Ce sont vraiment des choses sur lesquelles nous pourrions nous inspirer et que nous partagerons avec des collègues. Je voulais vous remercier pour tout cela.

Mme ANDRÉ. – Un petit mot rapide avec évidemment des remerciements. C'est toujours un très grand plaisir de partager et d'écouter les expériences et les champs de chacun. Je pense que quand nous sommes dans nos établissements, il faut se nourrir de cela et il faut être en vigilance. C'est le mot qui me vient à l'esprit aujourd'hui. Il n'y a pas longtemps, l'ANAP a édité les nouveaux métiers dans nos champs en santé. Je pense que c'est la prévention en santé qui revient un peu au goût du jour alors que ce sont vos thématiques depuis plus de 30 ans.

Voilà et puis concernant la démographie, nous sommes d'accord. Moi, je travaille dans le champ du grand âge. Cela me semble un thème important. Pourtant, au niveau sociétal, ça ne le semble pas encore. Je voulais aussi remercier la qualité de la logistique parce qu'à chaque fois, tout est hyper bien organisé. Les échanges de mails sont toujours très clairs. C'est très important. Il y a un peu cette face cachée, mais qui est essentielle.

J'ai aussi apprécié les formats de Bureau, très simples, en distanciel, pas trop longs où nous pouvons échanger. En revanche, comme certains, j'aimerais un rapprochement plus fort avec les membres du Bureau et moi, au titre de ma représentation, un lien plus fort avec les responsables de filière.

Mme JACQUARD. – Je ne sais pas si vous êtes la dernière à être arrivée, je pourrais vous concurrencer. Alors moi, je remplace Nicolas SALVI. De par mon rôle ici, nous sommes représentants des filières, donc la partie formation FPH. C'est vrai qu'il m'avait passé le témoin en me disant : « *Tu verras, c'est intéressant de voir comment nos formations peuvent alimenter l'université et l'université s'alimenter de nos formations.* ». C'est vrai que c'est quelque chose qui n'est pas facile à voir quand on a la tête dans le guidon de nos établissements et qui a un intérêt à se matérialiser ici. Vos propos introductifs étaient sur la difficulté d'accès aux sciences et la place de la science. C'est quelque chose que nous pouvons vivre très régulièrement dans nos établissements, quand on nous dit : « *Non, je ne me fais pas vacciner.* », même sur des postes de

cadre. Il y a donc des échos très concrets. Il y a des enjeux qui se matérialisent ici à d'autres niveaux, donc merci de faire ces ponts là-dessus. Je sais que c'est un travail qui n'est pas toujours simple. C'est un travail d'équilibriste avec deux tutelles, avec des organisations et des temporalités qui ne sont pas les mêmes. L'hôpital a toujours tendance à dire qu'aujourd'hui, c'était déjà hier et que nous sommes en retard. Merci donc pour tout cela et merci de faire ce lien. Je remercie aussi la logistique. Ne serait-ce que par mon métier, j'en suis contrainte donc merci beaucoup.

M. PACCAUD. – J'ai une question pour la Direction de l'École qui concerne la prévention. Il est assez peu souvent mentionné dans nos programmes les perspectives de prévention. La planification s'occupe beaucoup de la structure du système de soin, et moins de l'évolution de la prévention primaire et du dépistage. Pourtant, la diminution de la fréquence des maladies (par la prévention primaire) et l'amélioration du pronostic (dépistage) sera un enjeu central pour préserver la viabilité du système de soins. Cela va être un objet constant de préoccupation parce que la prévention coûte cher et parce que l'efficacité n'est pas facile à établir, etc. Cela va être l'objet de nombreuses discussions dans lesquelles l'EHESP est bienvenu.

Mme RICHARD. – J'aurais peut-être plusieurs éléments de réponse à cela. D'une part, je pense que nous faisons quand même un certain nombre de choses. Nous avons un parcours de M2 « prévention et promotion de la santé » qui est entièrement dévolu à cela. Je peux peut-être dire un mot des hésitations que nous avons eues à ce moment-là et de la façon dont nous les avons résolues parce que je trouve que c'est assez intéressant.

Il y a environ un an et demi, nous avons été abordés par les collègues de la DGS pour monter la plateforme de formation qui est à l'appui de la stratégie « Mon Bilan Prévention ». Une modalité de prise en charge financière de consultation et de dépistage à plusieurs âges de la vie a été mise en place et on nous a demandé de monter la plateforme de formation. La première fois que Rémy est venu m'en parler, j'ai dit : « *Hop, hop, hop, je ne sais pas trop si c'est notre rôle.* » Et ce parce qu'en fait, on nous demandait de monter des ressources de formation pour les professionnels de santé. En effet, dans ce cadre-là, les acteurs de ces activités de prévention sont les médecins, les pharmaciens, les infirmiers, etc. Nous, ce que nous faisons, c'est de la formation professionnelle de la santé, mais pas de professionnels de santé. Nous ne sommes ni une faculté de médecine, ni des IFSI, etc. Je n'avais pas trop envie de finir pendue dans mon bureau, mes ex-collègues doyens de faculté de médecine ayant participé à tisser la corde et je voyais potentiellement le petit sujet arriver.

Nous nous sommes donc dit : « *Bon, est-ce notre rôle ? Et si c'est notre rôle, il faut que nous trouvions des alliés pour endosser le fait que c'est notre rôle. Si nous avons juste une discussion avec le ministère, cela ne va pas le faire.* ». Nous avons effectivement trouvé des alliés pour penser que c'était notre rôle et notamment parmi nos alliés et ils nous ont beaucoup aidés là-dessus, le collège national des généralistes enseignants qui représente finalement l'ensemble des enseignants de médecine générale et médecine de famille. Ils ont notamment la charge de l'internat de médecine générale. Avec eux, nous avons pu passer une convention. Nous ne les avons pas associés de façon informelle. Nous avons passé une convention et avec eux, construit un programme de formation dans lequel il y a à la fois des apports sur la prévention et la promotion de la santé qui sont plutôt venus de nos collègues de SHS, spécialistes des enjeux de promotion de la santé avec des apports : « *OK, mais moi j'ai vingt minutes de consultation et je la conduis comment et en posant quelles questions ?* », etc., amenés par le collège national des généralistes enseignants et nous avons fabriqué le produit de formation comme cela.

Je pense que cela a effectivement bien marché et personne n'a tissé la corde. Pour l'instant il ne m'arrive pas de souci particulier sur ce sujet-là. Personne n'a râlé alors qu'en plus, il y avait des débats nationaux autour de nous disant que ça devait être payé. Est-ce que c'était une bonne idée ? Enfin, c'était un sujet qui pouvait être un peu *touchy*. Je pense que ça a été une première réussite de comment on s'est lancé dans des sujets de prévention avec des professionnels de santé et comment on a pu travailler avec eux à l'École. Nous avons une discussion. Je ne sais pas jusqu'où elle ira, mais les collègues des départements de médecine générale du Grand-Ouest sont en train de créer une unité de recherche autour de questions dans lesquelles il y a des questions d'organisation du système de santé et de prévention. Ils sont venus nous en parler. Ils seraient intéressés que nous y participions, etc.

Je pense donc que nous commençons à avoir quelques ouvertures de partenariats avec le monde de la formation des professionnels de santé qui peuvent permettre d'attaquer ou de traiter les questions dont tu parles qui ne peuvent être traitées ni par des facultés de médecine sans expérience de la santé publique ni par des formations de santé publique sans lien avec la formation des professionnels de santé. Pour cela, d'être dans le milieu, cela nous aide aussi parce que c'est moins compliqué pour certains interlocuteurs de parler avec l'EHESP, établissement composante de l'Université de Rennes que ça ne l'aurait été de parler avec l'ENSP. Cela permet un peu à des mondes un peu différents de s'approprier.

M. PACCAUD. – Merci pour ces remarques.

Mme RICHARD. – Cela ne veut pas dire que nous en faisons assez.

M. PACCAUD. – Non, mais ce que je voulais dire, c'est que dans ce débat-là et dans la façon dont chacun l'a formulé, c'est quelque chose qui ne se crée pas facilement. Souvent, les cliniciens, les gynécologues. Il faut aussi qu'il y ait au moins un espace de discussion pour la prévention primaire des maladies. En général, cette place est souvent menacée par différents acteurs.

M. LOUAZEL. – Nous parlons de la composition et du fait d'inviter. Isabelle disait que la représentation, le nombre d'enseignants-chercheurs dans ce Conseil était un sujet. Concernant le nombre de représentants apprenants, nous avons la chance d'avoir ici un représentant des doctorants, mais c'est aussi un sujet. Quand nous parlons d'inviter à un moment donné des personnes, je pense qu'il va falloir que nous soyons extrêmement vigilants par rapport à cela. Matthieu, tu disais : « *Il y a ce que nous devons voter.* », etc. Je pense que dans la construction de nos ordres du jour, il va falloir que nous soyons vigilants en disant : « *Voilà, ce qui doit être voté.* ». Et laisser du temps au débat et donc pouvoir inviter des personnes que ce soit des collègues, comme des représentants des filières, par exemple ou des diplômés.

Si nous voulons traiter de la prévention de la promotion de la santé, et bien nous avons les maquettes de l'HCERES, mais c'est tous les cinq ans. Il y a peut-être des choses qui existent, mais nous n'en parlons plus parce que nous avons déjà voté la maquette. Nous pourrions les faire revenir et avoir un débat dessus. Cependant, typiquement, il s'agirait d'inviter plus d'apprenants. Il y a ceux qui sont des représentants élus, mais inviter plus d'apprenants pour que vous nous challengiez aussi. J'insiste sur ce point-là, pour que vous nous fassiez des retours, que nous fassions vivre et que nous donnions toute la place à nos apprenants. Je crois que c'est une piste d'amélioration.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup.

M. GUILLAUME. – Vous m’avez cité donc je vais quand même prendre la parole. C’est vrai que nous ne sommes que deux en termes de représentation des étudiants et doctorants et mon collègue représentant les étudiants n’est pas là aujourd’hui. En termes de challenge, pour les doctorants, c’est vrai que nous sommes un peu disséminés parce que nous avons les doctorants qui sont étudiants de l’EHESP pour faire leur thèse, mais aussi les étudiants qui font partie du réseau doctoral de santé publique, donc nous sommes bien disséminés sur le territoire français.

Sinon, un des retours que nous pouvons faire et pas mal de collègues me l’ont remonté, mais nous en discuterons la semaine prochaine lors des rencontres doctorales, c’est que nous avons eu quelques difficultés structurelles avec le réseau ces derniers temps en termes de personnes présentes. Cela m’a l’air d’être en voie de résolution, c’est pour cela que je n’ai pas voulu revenir dessus aujourd’hui. En tout cas, ce qui est satisfaisant pour les doctorants étudiants de l’EHESP, c’est vraiment d’avoir quelqu’un à la scolarité qui peut nous répondre directement. Je crois que c’est Madame Frédérique AUTRET qui s’occupe de nous et c’est vraiment ce qui est très intéressant pour les doctorants.

En tout cas, j’apprécie de faire partie de ce Conseil. J’apprends plein de trucs et je pense que je suis aussi un des derniers arrivés parce que je suis arrivé au mois d’octobre avec une mandature un peu spécifique. C’est vraiment très intéressant. C’est mon deuxième Conseil et j’apprécie réellement d’être parmi vous.

M. PACCAUD. – Si quelque chose d’autre vous tient à cœur ?

Mme THÉAULT. – J’ai envie de rebondir sur l’accréditation à l’HCERES. Je ne prends pas ma casquette BIATSS, mais plutôt internationale. Effectivement, en termes de réflexion sur l’offre de formation, cela peut être intéressant, vraiment en amont, pour que notre offre de formation permette davantage des échanges que nous voulons mettre en place aujourd’hui. Tu disais que c’était long, etc. Je me rends que notre offre a une construction qui présente pour l’instant un certain nombre de freins. C’est ce que j’en perçois. Si nous pouvons donc l’intégrer entre autres.

M. LOUAZEL. – La construction de notre offre internationale ?

Mme THÉAULT. – Oui, en Master, absolument. Si on enlève le MPH et Europubhealth, notre façon de faire nos deux M1, un sur le social et l’autre sur l’administration de la santé, nous n’avons pas de Master complètement généraliste autre que le MPH me semble-t-il. Je ne suis pas une experte de santé publique, mais je vois bien que quand on compare avec d’autres pays européens, nous ne sommes pas tout à fait... Donc voilà, c’est une suggestion d’intégrer ces réflexions en amont des réflexions sur les maquettes qui interviendront en 2026, me semble-t-il ?

M. LOUAZEL. – Oui, la réflexion en 2026, la vague 2027-2028.

M. PACCAUD. – D’autres questions ? Cela n’a pas l’air d’être le cas.

M. LOUAZEL. – Si ce n’est pas le cas, je me permets de rebondir sur les remerciements qui ont été adressés à Madame AMPRIME parce que c’est aussi son dernier Conseil. Non pas qu’elle quitte l’École, mais nous avons une réorganisation pour regrouper le fonctionnement de toutes nos instances (CA, CS, CF). C’est donc vraiment l’occasion pour moi de la remercier très chaleureusement. Depuis que je suis à ce poste, je travaille avec Brigitte et c’est vraiment très appréciable de pouvoir effectivement s’appuyer sur elle, de savoir que cela va bien se passer et que tout est sous contrôle, donc merci Brigitte.

(Applaudissements).

Mme AMPRIME. – Merci.

M. PACCAUD. – Encore une fois, merci à vous puisque c'est la dernière séance. Au revoir.

La séance est levée à 15 heures 25.